

**SEANCE ORDINAIRE DU 30 MAI 2013**

---

**Président :** M. Roger GOLAY  
**Vice-présidente :** Mme Luisa PENTZKE  
**Secrétaire :** M. Dominique PERRIN,  
**Membres :** Mme Carole ESTOPPEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, Mme Louise REY

**Sont présents :**

M. Cedric ANNEN, Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI, M. Alessandro CALABRESE, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

**Excusés :** Mme Vally CARTER, M. Michel DEDERDING

**Assistent à la séance :** M. François BAERTSCHI, Maire  
M. Frédéric RENEVEY,  
M. François LANCE, Conseillers administratifs  
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2013
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –  
Séance du 13 mai 2013 - Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO
  - a) Examen et approbation des comptes de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées **p. 762** **Arrêté**
  - b) Examen et approbation des comptes de l'Association des EMS de Lancy **p. 762** **Vote**
  - c) Examen et approbation des comptes et rapport d'activité 2012 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) **p. 764** **Arrêté**
  - d) Divers

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

- 7) **Commission de la culture - Séance du 14 mai 2013 -  
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY  
Commission des travaux et constructions –  
Séance du 16 mai 2013 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
- a) Maison Roederer – Rénovation du bâtiment – Crédit d'étude (Fr. 200'000.--) **p. 770 Arrêté**
  - b) Divers
- 8) **Commission des travaux et constructions –  
Séance du 16 mai 2013 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
- a) Réhabilitation du collecteur des eaux usées du bassin versant Aire-Voiret – Crédit d'investissement (Fr. 1'540'000.--) **p. 774 Arrêté**
  - b) Chemin Claire-Vue/Avenue du Petit-Lancy – Mise en séparatif – Aménagements de surface – Crédit d'étude (Fr. 165'000.--) **p. 774 Arrêté**
  - c) Divers
- 9) **Résolution du groupe MCG pour la création d'un espace/parc public aux Morgines** **p. 775 Résolution**
- 10) **Résolution du groupe PDC relative au rebroussement des lignes de bus K et L** **p. 778 Résolution**
- 11) **Résolution du groupe MCG relative à la préservation des dernières zones villas de la Commune de Lancy** **p. 787 Résolution**
- 12) **Commission de la sécurité - Séance du 6 mai 2013 -  
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
- a) Présentation de l'organisation de l'ORPC de Lancy-Cressy **p. 800 Information**
  - b) Divers
- 13) **Commission des affaires sociales- Séance du 15 mai 2013 -  
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**
- a) Présentation de l'organisation des activités parascolaires et des restaurants scolaires par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) **p. 802 Information**
  - b) Divers
- 14) **Election du Bureau du Conseil municipal** **p. 803**
- 15) **Message du Président sortant** **p. 803**
- 16) **Propositions individuelles et questions** **p. 804**
- 17) **Questions du public** **Annexe**

M. GOLAY : Bonsoir. J'ouvre cette séance de Conseil municipal du 30 mai 2013.

Je tiens tout d'abord à excuser Mme CARTER, et M. DEDERDING.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

Je salue la présence de M. le Maire, de MM. les Conseillers administratifs, de Mme DE GARRINI, Secrétaire générale, de notre huissière, de Mme CRISAFULLI, notre secrétaire du Conseil municipal, la presse et le public.

**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. GOLAY : il y a une modification émanant du groupe MCG. Il s'agit d'une résolution concernant le plan directeur cantonal. Je propose que cette résolution soit traitée au point 11). Y a-t-il une objection ? Ce n'est pas le cas.

Nous pouvons considérer que l'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MAI 2013**

---

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur pour son excellent travail.

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. GOLAY : c'est avec une certaine tristesse que je vais vous lire une lettre émanant de Mme Louise REY :

*« Monsieur le Président,*

*Après avoir accompli une décennie dans cet hémicycle dédié à la communauté lancéenne, j'ai décidé de renoncer à mon mandat de Conseillère municipale.*

*Merci de prendre bonne note de ma démission du Conseil municipal avec effet au terme de la séance du 20 juin 2013.*

*Je vous souhaite, Messieurs les Conseillers administratifs et chers collègues, un bel été, une bonne continuation et beaucoup de succès pour les prochaines élections.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations.*

*Louise REY »*

M. GOLAY : nous avons reçu une invitation du Conseiller administratif, François LANCE et du Président du Conseil d'Etat, Charles BEER, à l'inauguration de l'œuvre de l'artiste Sylvie DEFRAOUI sur le tracé du tram 14, le mercredi 19 juin 2013, à la place des Ormeaux au Petit-Lancy.

Nous avons reçu le rapport d'activité d'Aigues-Vertes, ainsi que le rapport d'activité de la Fondation Foyer-handicap, documents que je tiens à disposition pour en prendre connaissance.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013****4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. BAERTSCHI : vous avez peut-être entendu une rumeur selon laquelle le streetpark de Lancy allait être fermé. Je démens complètement cette rumeur venue de je ne sais où. Le Conseil administratif reste convaincu de l'utilité de ce streetpark, même si en effet quelques améliorations pourraient se faire. Je rappelle juste qu'une convention lie les utilisateurs du streetpark à la Ville de Lancy et la Ville de Carouge, la Ville de Lancy s'occupant du nettoyage du streetpark. Ceci pour couper court à plein de choses que l'on entend et dont la diffusion et les réactions sont un peu effarantes.

Deuxième chose : un reportage de la radio Suisse romande dans l'émission vacarme qui a lieu tous les jours de 11h05 à 11h30, sera fait sur les EMS les Mouilles et la Vendée du 10 au 14 juin, et sera intitulé « Vivoir ou mourir ». Nous sommes tous des futurs potentiellement intéressés par les EMS, ce reportage est semble-t-il d'excellente qualité.

Dernière chose : vous savez qu'à la fin de chaque année, les chaises musicales ont lieu aussi au sein du Conseil administratif, même si nous n'enlevons pas de chaise, en fait c'est un tournus. La présidence du collège de l'exécutif sera assurée par M. LANCE, la vice-Présidence par M. BAERTSCHI et M. RENEVEY comme troisième membre.

M. LANCE : j'aimerais vous informer qu'une arcade a été mise à disposition de l'association Lancy d'Autrefois afin que celle-ci puisse entreposer, mais aussi exposer, des photos et des objets accumulés depuis 2009. Cette arcade se situe au début du chemin des Semailles et elle sera inaugurée le 13 juin prochain.

J'aimerais rappeler aussi la traditionnelle journée des entreprises de Lancy qui aura lieu le 14 juin à 11h00 à la grange Navazza. Le thème traité lors de cette journée sera « L'économie genevoise et la fiscalité » et les intervenants seront David HILLER, Conseiller d'Etat, et Yves FLUCKIGER, professeur à l'université.

Dernière chose : le planning des commissions du deuxième semestre vous a été transmis cet après-midi. Je me permettrai de compléter ce planning par des commissions supplémentaires de réserve en cas de besoin, en particulier pour la Commission des finances et celle de l'administration. Le planning vous sera retransmis durant la semaine prochaine.

**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

## Séance ordinaire du 30 mai 2013

6) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS  
Séance du 13 mai 2013 - Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO

---

a) Examen et approbation des comptes de la Fondation communale pour le logement  
des personnes âgées

---

M. MARTIGNANO présente le sujet : M. LANCE relève que, comme chaque année, le Conseil municipal doit valider les comptes et les rapports d'activité de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées et de l'Association des EMS de Lancy. Pour la première fois cette année, le Service de surveillance des communes exige une délibération du Conseil municipal pour la Fondation communale pour le logement de personnes âgées.

M. BAERTSCHI, Président de la Fondation et de l'Association des EMS, rappelle que, pour des raisons historiques, deux entités coexistent, raison pour laquelle la Commission des finances est appelée à se prononcer sur des rapports d'activité et des comptes séparés. Il précise que, si le Canton a des relations avec l'Association, la Commune a en revanche des relations avec les deux structures. L'Association paie un loyer à la Fondation, qui doit entretenir les bâtiments. M. BAERTSCHI signale par ailleurs que le Conseil de fondation examine la construction éventuelle d'une troisième structure, qui serait principalement un immeuble d'encadrement pour personnes âgées.

M. BEAUSOLEIL, directeur de l'association, ajoute que le bilan de la Fondation se monte à Fr. 60'000'000.-, suite à l'arrivée du bâtiment des Mouilles dont la valeur s'élève à environ Fr. 37'000'000.-. Le Conseil de fondation a réussi le défi de regrouper les deux immeubles. On peut dire aujourd'hui que le nouveau bâtiment est bien intégré ; tant ses plans d'amortissement que ses plans d'investissement ont été clairement définis.

En réponse à une question, M. BEAUSOLEIL explique que l'Association est l'entité exploitante. Elle loue clé-en-main les bâtiments au propriétaire, soit à la Fondation.

A une autre question, M. BEAUSOLEIL indique que les loyers à la pièce sont différents dans les deux immeubles puisque les bâtiments n'ont pas le même âge. Aux Mouilles, il a fallu prendre en compte les Fr. 22'000'000.- de crédit hypothécaire, alors que le bâtiment de la Vendée n'est plus sous hypothèque.

Lors de cette commission, le Président propose de passer au point c) et de procéder aux votes quand la commission aura passé en revue ces deux points.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

*L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).*

b) Examen et approbation des comptes de l'Association des EMS de Lancy

---

M. MARTIGNANO présente le sujet : M. BAERTSCHI rappelle que l'Association est l'exploitante, tant sur le plan financier que pour la gestion ou l'animation. Ce travail est effectué par la direction et les employés, mais le Conseil de fondation est tenu informé et peut interpeller la direction en cas de besoin. M. BAERTSCHI précise encore que le Conseil de fondation et le Comité de l'Association sont composés des mêmes personnes.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

M. BEAUSOLEIL relève que le compte d'exploitation se monte à Fr. 19'000'000.-. Lors de la création de l'EMS Les Mouilles, l'Association a décidé d'une synergie au niveau de la gestion des deux établissements. Le fait d'avoir un seul « backoffice » (administration, facturation, comptabilité, secrétaire de réception) pour les deux entités permet une économie de Fr. 350'000.- sur les salaires. La direction et les cadres interviennent également sur les deux sites, sauf pour ce qui est des prestations directement liées aux résidents puisque chaque établissement a sa propre infirmière-chef et sa propre responsable d'animation.

Un commissaire relève que la Fondation et l'Association dégagent un bénéfice de respectivement Fr. 700'000.- et Fr. 1'200'000.-, soit environ Fr. 2'000'000.- au total. Or, les deux entités ont un but non lucratif. Le bénéfice dégagé pourrait laisser croire que les résidents qui paient 100% de leur logement le paient un prix plus élevé qu'ils ne devraient. De plus, le fait que 50% du bénéfice de l'Association retourne à l'Etat implique une sorte d'imposition sur les résidents qui ont payé leur logement de leur propre poche.

M. BEAUSOLEIL explique que le coût d'une journée dans un EMS se décompose en deux volets :

- Le prix de pension, qui est de Fr. 212.- pour La Vendée et de Fr. 231.- pour Les Mouilles. Le prix de pension recouvre uniquement les prestations socio-hôtelières. Le résident lui-même paie le prix de pension, par le biais de son AVS, de son 2<sup>ème</sup> pilier et de sa fortune personnelle ou, en l'absence de fortune personnelle, par le SPC (Service de prestations complémentaires) qui est une rente personnelle et non une subvention. Le prix de pension est fixé par le Canton.
- Le coût LAMal, lui couvre les soins. Le coût de soin est facturé à 80% à l'assurance-maladie. Les 20% restants sont pris en charge par le Canton par le biais d'une subvention. L'Etat n'a aucun regard sur les soins. Il souhaite cependant une moyenne de 156 minutes-soins par résident, pour un équilibre entre ce que rapporte le forfait de l'assurance-maladie et la participation de l'Etat.

M. BEAUSOLEIL précise encore qu'effectivement, 50% des bénéfices reviennent à l'Etat. La Fédération genevoise des EMS a obtenu que le prochain contrat de prestations (2014-2017) ne prévoie plus que 25%. Puis M. BEAUSOLEIL indique que le solde du bénéfice vient augmenter le capital de l'Association.

M. BAERTSCHI ajoute que cet argent n'est pas « thésaurisé ». Il en veut pour preuve que le Canton n'a pas imposé une baisse du prix à la journée. Il souligne ensuite que c'est également grâce au taux d'occupation des chambres extrêmement élevé (plus de 99%) que les comptes sont bons.

A ce propos, M. BEAUSOLEIL précise que tous les budgets sont fixés à 98%. Le bénéfice dépend donc aussi du taux d'occupation.

Un commissaire relève qu'à Genève, il faut compter environ Fr. 8'000.- par personne et par mois, mais Fr. 6'000.- dans le canton de Vaud, par exemple. Comment expliquer cette différence ?

M. BEAUSOLEIL répond que cette différence s'explique par les salaires, les structures, mais aussi le coût engendré par certaines exigences en matière de construction. Par ailleurs, la moyenne d'âge dans les EMS genevois (89 ans) est la plus élevée de Suisse. Les résidents sont donc beaucoup plus dépendants que dans d'autres cantons, ce qui implique par exemple un nombre plus important d'aides-soignants.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

A une question concernant la nécessité d'avoir deux structures, M. BEAUSOLEIL explique que la Fondation communale de Lancy gérait l'EMS La Vendée qu'elle avait construit. Elle a amorti son bâtiment et a cumulé des bénéfices. A la suite d'un contrôle, l'OCPA a demandé que les Fr. 800'000.- de bénéfices lui soient redonnés. C'était avant l'instauration des contrats de prestations ; toutes les fondations se sont retrouvées dans cette difficulté. Or, ces Fr. 800'000.- étaient destinés à l'entretien du bâtiment. Par conséquent, décision a été prise de créer une association, qui serait l'exploitante, qui paierait un loyer au propriétaire et qui rendrait des comptes à l'Etat puisque c'est elle qui recevrait les subventions. Pour éviter que cette association affecte à un tout autre usage le bâtiment de la Fondation, les statuts de l'Association des EMS de Lancy prévoient que les membres de l'Association soient les mêmes que ceux qui siègent au Conseil de Fondation.

La commission approuve à l'unanimité les comptes de l'Association des EMS de Lancy.

***Vote accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

**c) Examen et approbation des comptes et rapport d'activité 2012 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)**

=====

M. MARTIGNANO présente le sujet : M. LANCE rappelle que les statuts de la Fondation prévoient que le Conseil municipal doit valider le rapport d'activité et les comptes de la Fondation ainsi que prendre connaissance du rapport des réviseurs aux comptes.

Concernant le rapport d'activité, M. LANCE fait part des éléments suivants :

- L'exercice 2012 est le premier exercice complet pour les six immeubles que la Fondation détient à l'heure actuelle (80-84 et 86-90).
- Après validation du Conseil municipal, la Fondation a acquis le local des ex-Pneus Favre qui sera réhabilité et loué à la Ville de Lancy pour des sociétés sportives.
- La Fondation a procédé au remplacement des ascenseurs des allées 78 et 80.
- La Fondation a abordé la problématique du traitement des bétons dans les parkings souterrains puisqu'un désordre statique a été constaté dans ces parkings.
- Plusieurs séances ont eu lieu avec les copropriétaires de l'Etoile-Palettes. Force est de constater que la Fondation est le pilote des propriétaires de l'Etoile-Palettes, avec la CAP.
- Une réflexion a été engagée sur la réhabilitation de la chaufferie. Un ingénieur a été mandaté.
- La Fondation a élaboré le PLQ des Marbriers, qui a été voté lors du dernier Conseil municipal.
- La Fondation a mené d'intenses négociations avec l'Office du logement (OLO). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les allées 86-90 sont sous le régime LUP. Les allées 80-84 le seront après les travaux de réhabilitation qui commenceront à la rentrée 2013 et dureront deux ans.
- La Fondation a lancé un concours sur invitation pour l'attribution des assurances du bâtiment.
- Elle a établi le budget 2013 qui prévoit un boni de Fr. 627'000.-.
- Enfin, il faut souligner que les deux commissions internes (la commission d'attribution des logements et la commission des travaux) travaillent intensément de leur côté.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

Un commissaire rappelle que la Fondation a été créée pour éviter que ces trois immeubles ne tombent aux mains de promoteurs et que la Commune ne se surendette en les acquérant. Il signale par ailleurs que, grâce à Me Reich, membre du Conseil de fondation, la Fondation a pu obtenir de l'OLO l'exemption des 20% de logements qui sont normalement attribués par l'OLO. La Fondation a donc la maîtrise complète du choix de ses locataires.

À la demande d'un commissaire, M. LANCE indique que l'objectif est de subventionner des immeubles pour en faire du logement social pérenne. L'aide de l'Etat vient sous la forme d'une dotation à l'acquisition ou à la transformation. En contrepartie, le prix des loyers est fixé par l'OLO, qui exerce également un contrôle sur l'attribution des logements et qui interdit la sous-location. L'immeuble 86-90 est devenu LUP le 1<sup>er</sup> janvier 2012, mais les locataires en place ne sont astreints au régime LUP que s'ils choisissent d'y adhérer. L'immeuble 80-84 deviendra LUP à la fin des travaux ; les locataires en place ne seront pas non plus obligatoirement soumis au régime LUP.

Le régime LUP signifie que l'Etat contrôle le taux d'effort (ratio entre les revenus des locataires et le loyer) et le taux d'occupation (nombre d'habitants par rapport au nombre de pièces du logement). Il est précisé que les barèmes d'entrée sont relativement élevés, ce qui entraînera plutôt une augmentation de la mixité sociale.

Par ailleurs, la Fondation veut lutter contre la sous-location non autorisée, sachant qu'un certain nombre d'appartements sont sous-loués à des prix indécents. La Fondation souhaite saisir l'occasion des travaux de réfection des salles-de-bains pour, grâce à un huissier, repérer les sous-locations.

M. LANCE ajoute que les sous-locations sont très difficiles à prouver, raison pour laquelle un huissier sera mandaté, particulièrement pour le 80-84. La Fondation est souvent informée de cas de sous-location lorsqu'un locataire résilie son bail. Le sous-locataire se retrouve alors dépourvu et demande à la Fondation de lui louer directement l'appartement dans lequel il habite. Le Conseil de fondation a décidé de ne pas entrer en matière sur ces demandes.

Un commissaire souhaiterait que la Fondation adopte une politique différenciée en cas de résiliation du bail par le locataire. Il trouve en effet dommage que, dans ce genre de situation, ce soit le sous-locataire qui souffre.

M. LANCE souligne que la Fondation prend en compte la situation du sous-locataire, lui laisse un délai pour quitter l'appartement et essaie de lui trouver une solution de relogement soit à l'Etoile-Palettes soit dans des immeubles de la Commune. De plus, par rapport aux autres candidats, il n'est pas équitable de donner la priorité aux sous-locataires.

A la demande de quel est le but d'échapper au 20% de logements attribués par l'OLO, M. LANCE répond que l'un des objectifs de la création de la Fondation est de loger à des loyers abordables des Lancéens ou des personnes qui travaillent à Lancy. Il faut savoir que le taux de rotation de ces appartements est faible. Pour ses 20%, l'OLO aurait pu imposer des locataires qui n'ont pas nécessairement de liens avec Lancy. Que le Conseil municipal a donné comme premier objectif à la Fondation de réhabiliter l'Etoile-Palettes pour, peut-être à terme, assurer une certaine mixité sociale dans ce complexe. Le deuxième objectif était d'acquérir des immeubles pour mettre à disposition des Lancéens ou des personnes qui travaillent à Lancy des logements à des loyers abordables.

Un commissaire demande ce qui se passe quand un locataire qui occupe un grand appartement souhaite le céder et intégrer un appartement plus petit, mais à un loyer raisonnable.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

Le Président indique que la Fondation a eu trois cas de personnes qui cherchaient un appartement plus petit. Dans le premier cas, le candidat habitait un appartement dont la Fondation n'était pas propriétaire. La commission d'attribution des logements a retenu cette candidature car elle approuvait le geste, mais l'OLO l'a refusée parce que les revenus de ce couple étaient trop élevés. Le deuxième cas n'a pas pu aboutir car le loyer du 3 pièces proposé était plus cher que celui du 5 pièces qui aurait été quitté. Le troisième cas a pu aboutir puisque le loyer de l'appartement plus petit était plus bas que celui de l'appartement plus grand.

M. LANCE relève également la grande disparité des loyers dans les trois allées de la Fondation. Comme le disait le Président, l'objectif est d'arriver à des prix équilibrés.

M. LANCE passe en revue les comptes 2012 de la Fondation, en mentionnant notamment les éléments suivants :

- Dans les produits, les revenus sont principalement constitués par l'encaissement des loyers (plus de Fr. 3'000'000.-).
- Les charges sont constituées des charges courantes de l'immeuble et des intérêts hypothécaires ainsi que charges de fonctionnement de la Fondation.
- Le différentiel entre les produits et les charges donne un bénéfice de Fr. 972'000.-.
- Il faut cependant encore tenir compte, pour l'immeuble sous le régime LUP, des réserves pour intérêts (Fr. 235'000.-) et réserves pour travaux (Fr. 65'000.-). Ces réserves sont obligatoires. La réserve pour travaux comptabilise la différence entre la réalité des comptes relatifs aux frais de travaux et le plan financier déposé à l'OLO. La réserve pour intérêts comptabilise la différence entre les intérêts calculés dans le plan financier et les intérêts effectivement versés, la Fondation bénéficiant actuellement d'un taux plus bas que celui figurant dans le plan financier. Quand les loyers sont recalculés, cette réserve est restituée aux locataires.

M. LANCE précise encore que le bénéfice de la Fondation diminuera à l'avenir puisqu'elle va entreprendre des travaux de réhabilitation dès 2013, ce qui représentera des charges d'intérêts supplémentaires.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de l'arrêté.

L'arrêté est adopté à l'unanimité

M. MIZRAHI : on vient d'entendre, à travers ce que nous a dit notre rapporteur, on a eu un écho des discussions qui ont eu lieu en commission, notamment à propos de la politique d'attribution des logements et de la question de savoir s'il y a une politique de préférence appliquée aux résidents et aux personnes qui travaillent à Lancy.

En réalité, cela tombe très bien parce qu'on m'a fait part il y a quelques jours, d'un article paru dans la Tribune de Genève qui fait état de la situation d'une personne très lourdement handicapée, qui vit depuis le mois de septembre dans un logement totalement inadapté. La Tribune indique que, dans le cadre de ses recherches, cette personne s'est trouvée, entre autres obstacles, devant le fait que les communes de Lancy et d'Onex ne prennent, selon l'article de la Tribune de Genève, que les demandes de résidents ou de personnes travaillant dans la commune.

J'aimerais savoir si c'est effectivement le cas, quelle est la politique menée par rapport à cela par la Commune, sachant que des logements, me semble-t-il, vont bientôt être à disposition, notamment, pour personnes handicapées, dans la commune ? Vont-ils rester libres dans

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

l'attente d'une personne travaillant ou résidant à Lancy qui pourrait les occuper ou va-t-on bientôt dans cette commune faire sécession et vivre dans un autre canton ou rétablir des barbelés aux frontières de la commune ? Je vous remercie de votre réponse.

M. GOLAY : je ne sais pas si M. LANCE, Conseiller administratif et ayant aussi la casquette de président de la Fondation, veut répondre.

M. LANCE : je ne sais pas si M. MIZRAHI parle de la gestion des immeubles de la Fondation communale immobilière de Lancy parce que c'est le sujet aujourd'hui, ou s'il parle de la gestion des immeubles locatifs de la Commune de Lancy. Dans les deux cas, on l'a dit, nous avons beaucoup de candidatures pour des logements qui sont déposées au service de location de la Ville de Lancy. Nous traitons ces candidatures selon une procédure bien précise et c'est vrai qu'il y a beaucoup de candidatures de gens qui habitent déjà sur Lancy ou qui travaillent sur Lancy. D'une façon générale, nous favorisons – ce qui est bien normal – ces personnes qui aimeraient rester sur Lancy ou qui, pour des raisons pratiques parce qu'elles travaillent sur Lancy, recherchent un appartement pour être plus près de leur lieu de travail.

Ceci dit, comme on le constate, malheureusement il y a très peu de logements vacants, donc il y a très peu de logements qui se libèrent chaque mois, encore moins au niveau de la Fondation parce que nous n'avons que six immeubles et nous n'avons pratiquement même pas un appartement par mois qui se libère. C'est à peu près le même cas dans les immeubles de la Commune de Lancy et effectivement nous prenons aussi en compte la date d'inscription des personnes qui recherchent un appartement. En plus de cela, par rapport au revenu de ces candidats, mais également par rapport au taux d'occupation des appartements qui sont sur le marché, nous essayons de trouver les meilleurs candidats qui correspondent à ces appartements.

Ceci dit, cela n'empêche pas d'attribuer des appartements à des personnes qui viennent d'autres communes. Nous avons aussi beaucoup de demandes d'associations comme Foyer-handicap qui recherchent des appartements pour leurs résidents qui veulent vivre d'une façon plus indépendante.

Nous sommes attentifs, malheureusement il y a très peu d'appartements qui se libèrent encore une fois et c'est vrai que nous avons très peu d'appartements qui conviennent à des personnes handicapées.

Vous avez parlé, j'imagine, de l'immeuble qui doit se construire au 96, route du Grand-Lancy. Effectivement, il y a un ou deux appartements qui seront aménagés pour des personnes handicapées. Je crois que c'est normal aussi, nous allons avantager les personnes handicapées qui vivent sur la commune d'abord et si nous ne trouvons pas de candidat sur la commune, nous attribuerons ces appartements à des personnes qui vivent sur une autre commune.

Je crois que c'est normal, parce que d'abord au niveau des immeubles de la commune de Lancy, le contribuable lancéen participe aussi à l'entretien de ces immeubles de façon continue. Vous savez que ces immeubles sont entretenus régulièrement et cela représente une charge énorme pour la Ville de Lancy et par conséquent pour le contribuable. Il nous semble normal de favoriser dans un premier temps les habitants de Lancy ou les personnes qui travaillent sur la commune.

Effectivement, nous avons la même politique au niveau de la Fondation communale immobilière et encore une fois, si nous ne trouvons pas de locataire qui corresponde à l'appartement qui est sur le marché, nous attribuons ces appartements à des personnes qui habitent hors de la commune.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

M. GOLAY : est-ce que vous êtes satisfait de cette réponse, M. MIZRAHI ?

M. MIZRAHI : non, je pense que cette réponse pose problème, ce n'est pas très précis. Que se passe-t-il si on a une personne qui est dans une situation économique difficile ou dans une situation difficile en fonction, par exemple dans ce cas-là, de son handicap, qui est en concurrence avec une personne de Lancy qui se trouve dans une meilleure situation, dont le besoin ou l'urgence est moins important ? Est-ce que chaque commune va finalement faire une politique du logement uniquement pour ses résidents et le cas échéant combien de temps on attend qu'un résident remplisse les critères d'attribution d'un appartement avant de chercher une autre personne et en conséquence quel est le nombre d'appartements qui restent vides.

Là, je pense qu'au niveau des critères d'attribution, il y a des choses qui ne sont pas claires et si chaque commune fait comme cela, je pense qu'on complique la vie des habitants de ce canton, en érigeant des barrières entre nos différentes communes.

Je m'abstiendrai sur ce vote et je demanderai que l'on soit informés d'une manière complète sur les critères précis d'attribution des logements.

M. MATHIEU : juste une petite précision en tant que Président de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, notre séance du mois de juin sera essentiellement consacrée aux immeubles locatifs. C'est donc un débat qui pourra être repris à cette occasion, cela tombe bien.

Je propose que l'on ne s'éternise pas sur ce point, on le reprendra en Commission des finances et le cas échéant, si le débat doit aller plus loin, peut-être que la Commission des affaires sociales pourra être associée à cela.

M. ANNEN : je ne pense pas que ce soit le lieu de ce débat-là. Je rappellerai juste à M. MIZRAHI que chaque parti a un représentant au sein de la Fondation vers qui il peut se tourner pour avoir connaissance des règles d'attribution. J'aimerais également rappeler que les règles d'attribution ont été approuvées par l'OLO, mais ce sont des débats qui ne doivent en tout cas pas être discutés en plénière puisqu'on parle du rapport d'activité et des comptes. On a chacun un représentant, il peut se tourner vers son représentant pour avoir ces informations en tout cas pour la Fondation.

M. GOLAY : libre à chaque Conseiller municipal d'intervenir à sa guise en plénière par rapport à ce sujet.

M. PROGIN : ne vous en déplaise, je pense aussi comme mes préopinants que j'ai de la peine à trouver un rapport avec les comptes de la Fondation immobilière.

Pour le surplus, je pense qu'il y a des règles qui s'appliquent à l'attribution d'abord. Ensuite, on nous a clairement indiqué que des personnes handicapées dans le besoin, on en a également sur notre commune. Il serait pour le moins inopportun de faire passer des personnes qui parlent plus fort devant elles à leur détriment.

M. LANCE : c'est ce que je voulais dire aussi. Je l'ai dit tout à l'heure, nous avons pratiquement 400 demandes en permanence d'appartements sur la commune de Lancy. Ce sont principalement des gens qui habitent ou qui travaillent sur la commune.

Je peux vous dire que, parmi ces 400 demandes, il y a aussi des cas difficiles. Quand on voit qu'il y a des familles qui vivent dans des trois pièces avec cinq ou six enfants, c'est vrai que notre priorité, c'est de trouver des solutions pour ces personnes.

## Séance ordinaire du 30 mai 2013

Ce pourquoi je peux vous encourager, dans ces situations-là, à favoriser la construction de logements lorsque l'occasion se présente. On a besoin de logements sur cette commune et je crois qu'à un moment donné, il faut aussi construire pour résorber ces listes d'attente au service de location. Je crois que c'est la seule chose que je peux dire ce soir.

M. MARTIGNANO : pour répondre à mes collègues, effectivement le point c) de l'ordre du jour est intitulé : Examen et approbation des comptes et rapport d'activité. Donc le point sur lequel on débat porte bien sur le rapport d'activité et non pas des comptes. Mais on pourra, avec grand plaisir, revenir là-dessus dans une prochaine Commission des finances éventuellement élargie à la Commission des affaires sociales.

M. FAVRE : le débat est parti sur le problème de cet handicapé, alors est-ce que la commune devrait construire des immeubles pour des handicapés ? Il faut savoir que la loi sur les constructions et installations diverses impose des contraintes très spécifiques pour que les handicapés puissent accéder à tous les appartements par des ascenseurs plus larges et des sanitaires spéciaux. Chacun peut avoir le malheur dans sa vie de devenir handicapé, sans être obligé de déménager. La loi est faite sur cette base actuellement.

Si c'est le problème de la Fondation, comme cela a été dit, chaque membre est représenté. Cette volonté de demander à l'OLO de ne plus être soumis aux règles du 20% d'attribution des logements a été formulée à l'unanimité des membres de la Fondation dont des représentants de votre parti, ça c'est quelque chose qui avait été convenu.

Maintenant, ouvrir le débat sur les habitants de Lancy, je rappelle qu'au moment de la création d'une coopérative à Lancy où on voulait essayer de faire des regroupements familiaux, les conditions pour adhérer à cette coopérative et se voir attribuer un logement aux Champs-Gottreux étaient qu'il fallait être habitant de Lancy, cela n'a gêné personne à ce moment-là de procéder de cette manière.

M. MIZRAHI : très brièvement, quelques réponses. Tout d'abord pour préciser qu'il n'y a pas un membre par parti dans la Commission d'attribution, c'est donc logique que l'on pose un certain nombre de questions.

Je me réjouis de voir que le débat va être lancé. Mon but, à travers cet exemple-là, n'était pas de parler que de l'exemple, mais au contraire de lancer une discussion et je ne pense pas que cette discussion va être terminée ici, dans le cadre de cette séance du Conseil municipal. Je me réjouis qu'on la poursuive en commission, qu'on la poursuive chacun avec nos délégués dans la Fondation. Simplement, je pense qu'il est quand même légitime de se demander s'il y a un critère qui prime tous les autres, ou si c'est un critère parmi d'autres et que l'on tient aussi compte de l'urgence du besoin.

Pour revenir à la situation particulière, M. PROGIN nous dit qu'il ne faut pas faire passer la personne qui crie plus fort, etc. J'aimerais quand même souligner qu'il y a des modulations en termes d'urgence des besoins. Là on a une personne, je ne vais pas entrer dans les détails de l'article, qui réside depuis le mois de septembre dans un logement qui n'est pas adapté, c'est-à-dire, concrètement, qui ne contient pas d'installation d'hygiène de toilette qui soit adaptée au cas de ce monsieur.

Je pense qu'il y a une gradation entre des personnes qui ont un logement ou une place adaptée dans un foyer et qui cherchent un logement pour gagner plus d'autonomie et quelqu'un qui n'a même pas les conditions d'hygiène élémentaires.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

Mon but était de lancer une discussion qui se poursuivra en commission, je m'en réjouis, pour savoir si la résidence ou le lieu de travail à Lancy est le seul critère d'attribution ou si cela ne devrait pas plutôt être un critère parmi d'autres.

M. PERRENOUD : pour donner un exemple, j'ai une personne qui m'est proche, qui a eu des problèmes aussi au niveau de la mobilité, la Maison Geberit fait des miracles. Elle peut vous transformer une salle de bains conventionnelle, des toilettes, en une salle de bains pour handicapés. Je vous laisse les coordonnées, vous regardez avec eux.

*L'arrêté 6c) est accepté par 30 oui, 2 abstentions (voir annexe).*

**d) Divers**

=====

M. MARTIGNANO présente le sujet : pas de divers.

**7) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 14 mai 2013**

**Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**

**COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 16 mai 2013**

**Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

---

**a) Maison Roederer – Rénovation du bâtiment – Crédit d'étude (Fr. 200'000.--)**

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. LANCE présente le sujet : la commune aimerait depuis quelques années rénover la maison Roederer pour en faire une extension à la villa Bernasconi, en créant deux petites salles de concerts de 50 personnes qui pourraient accueillir diverses animations culturelles ou être mises à disposition d'associations.

Actuellement, la villa Bernasconi n'a pas de lieux pour discuter des visites avec les aînés et les classes.

M. LANCE souligne que le projet est un véritable besoin pour les activités culturelles, mais aussi pour la rencontre entre les habitants. En effet, les quartiers aux alentours vont se développer et le parc sera propice aux rencontres socio-culturelles.

M. RUDAZ indique que la maison Roederer fait 100 m<sup>2</sup>. Elle est constituée de trois hangars au rez-de-chaussée et d'un appartement de fonction et d'un grenier au 1<sup>er</sup> étage.

Suite à une question d'un commissaire, M. RUDAZ répond que la maison n'est pas classée, cependant le bâtiment est en zone 4B protégée.

Un commissaire pense que ce bâtiment pourrait avoir une autre affectation, telle qu'un EMS, une crèche ou un terrain d'aventure. Le service culturel souligne qu'il pourra proposer plus d'activités aux enfants, aux aînés et aux familles le mercredi et le week-end, telles que des ateliers photos ou des médiations.

### Séance ordinaire du 30 mai 2013

Suite à la visite de la maison, M. LANCE précise que malgré une demande de la commune, le bâtiment ne pourra pas être détruit car il est en zone 4B protégée et précise que l'affectation socioculturelle touchera un grand nombre d'habitants.

L'arrêté est accepté par 5 voix pour et 3 abstentions.

M. ANNEN présente le sujet : M. RENEVEY informe que ce bâtiment sous-utilisé et vieillissant, situé en face de l'entrée de la villa Bernasconi, nécessite une rénovation. De plus une réflexion sur une synergie entre la villa Bernasconi et la maison Roederer a été développée. Il ne s'agirait pas d'une extension de la villa Bernasconi, mais d'une offre culturelle supplémentaire, dédiée à un plus large public.

Puis M. RUDAZ présente le projet culturel et son affectation :

- un espace de rencontre avec le public
- un espace cuisine
- une salle de service
- un lieu d'accueil pour de petites manifestations
- un lieu de concerts
- un aménagement extérieur qui remette en lien les différents bâtiments

S'en suit une discussion sur la problématique principale de l'affectation unique et culturelle qui ne suscite pas la majorité des commissaires qui imaginent d'autres priorités communales. Par contre, l'unanimité sur la rénovation du bâtiment est acquise.

Un doute quant à un équilibre de l'utilisation entre le service culturel et l'ouverture multifonctionnelle à la population, voulue par la plupart des commissaires, pointe à l'horizon.

Pour les commissaires, l'avant-projet est trop estampillé « Culture » et ils préféreraient plusieurs variantes plus neutres qui permettraient un débat ultérieur sur l'affectation sans retarder la nécessaire rénovation.

Cette solution pragmatique et consensuelle est acceptée par le Conseiller administratif.

Une solution de logement évoquée amène plus de problèmes que d'avantages et est écartée.

En conclusion, M. RENEVEY répète que la proposition est de présenter en Commission conjointe de la culture et des travaux un projet de rénovation avec plusieurs variantes, qui ne modifie pas le bâtiment de fond en comble et qui en assure une utilisation la plus polyvalente possible.

Sous ces conditions, l'arrêté est adopté à l'unanimité.

Mme RICHERT : rénover cette maison Roederer, lui donner une affectation, c'est normal, c'est une bonne chose. Il se trouve qu'en Commission de la culture, cette affectation nous a été présentée et que cela a entraîné des discussions. Effectivement, il y a eu deux idées tout à fait pertinentes, celle de l'affecter à une crèche, mais quand on a visité cet endroit, il s'est révélé peu propice, à moins de frais énormes. Ou bien l'affecter à un lieu d'animation pour les enfants, en profitant de l'espace autour pour faire des activités de plein air, des activités ludiques de plein air.

J'aimerais rester sur la réflexion qu'on peut faire sur les besoins des enfants. Il est vrai qu'il y a deux aspects fondamentalement complémentaires : il y a un aspect qui revêt le besoin de se dépenser, de jouer, de dépenses physiques, et il y a un aspect qui revêt, de culture aussi, le

### Séance ordinaire du 30 mai 2013

besoin de développer sa sensibilité, de développer l'expression, en utilisant son émotion. Ces deux aspects sont complémentaires et je trouvais l'intervention de cette commissaire très pertinente, comme je l'ai dit auparavant.

On a bien entendu le service culturel, depuis pas mal de temps il doit faire face à une demande très forte d'ateliers qui sont plus dans la direction d'un développement de l'expression, de la sensibilité et en fait doit refuser le plus souvent faute d'espace puisque la villa Bernasconi est trop petite.

La rénovation va se faire avec l'aménagement de deux salles, dont une de 50 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée, qui va être attribuée, c'est prévu, à des groupes. C'est vrai que s'il y a un lien entre la villa Bernasconi et cette Maison Roederer, s'il peut y avoir un éveil à la sensibilité artistique, cela me semble assez logique entre les deux maisons.

Je trouvais très pertinente la réaction de cette commissaire et qui a amené une discussion, je pense qu'effectivement le parc est protégé, mais on pourrait demander qu'il y ait une utilisation d'une partie du parc en étant délimitée, qu'il y ait un aménagement prévu pour un parcours à thème éventuellement avec des jeux, là il y aurait une sensibilisation à la nature. Là les deux contextes, les deux aspects des besoins des enfants seraient complets. On pourrait trouver dans cette possibilité un moyen d'utiliser pertinemment cet endroit.

Il se trouve aussi que le projet élaboré par le service de la culture met en avant une palette beaucoup plus large offerte à la population. C'est-à-dire : il y a les associations, il y a les groupements de quartier, les familles, il pourrait y avoir un certain nombre d'activités riches et variées qui seraient proposées à cet endroit. L'entité Villa Bernasconi/Maison Roederer deviendrait un lieu de rencontre, un lieu de convivialité dans un endroit particulièrement plein de charme et cela reviendrait largement à la population.

Donc, je vous invite à accepter cet arrêté.

M. ANNEN : je pense que ce débat est intéressant mais devrait, comme les conditions dans lesquelles on a voté à la Commission des travaux, être repoussé. On ne retarde pas les travaux de rénovation plus que nécessaire.

Par contre, je remarque que d'un côté quand j'écoute le rapport de la Commission de la culture, on nous présente la Maison Roederer comme une extension de la Villa Bernasconi et quand on est à la Commission des travaux, on nous dit le contraire.

Je pense qu'une Commission conjointe culture et travaux pour parler de cette affectation sera nécessaire. Nous voterons ce crédit d'étude comme le Conseil administratif nous a certifié que nous aurons plusieurs variantes qui nous permettront de continuer le débat et ne pas clore l'affectation de façon définitive.

M. PROGIN : j'ai encore une fois eu la chance d'assister aux deux commissions, c'est peut-être la perception qu'on a du rapport qui donne cette impression à mon préopinant, mais dans les deux commissions, il était clair qu'il s'agissait d'un lieu, certes, axé premièrement sur la culture, mais tout à fait ouvert à d'autres associations et aux habitants de la commune.

M. MANCINO : j'aimerais confirmer ce que M. PROGIN vient de dire, j'étais également aux deux commissions, la présentation du projet est vraiment de définir cet endroit comme un espace multifonctionnel, de multi-appartenance.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

Mme FLOREY BARDET : par rapport à la commission, par rapport à ce bâtiment effectivement, on doit faire cette rénovation. Maintenant l'affectation par rapport à la superficie totale de la parcelle Bernasconi – villa et terrain - pourrait être autre. C'est vrai que des propositions on en a eues, par rapport aux enfants, il y a quelque chose à développer, peut-être que cela pourrait être modifié autrement.

Moi, j'y voyais plus dans le sens de dire : on va rénover oui, mais suivant l'affectation, la modification ne sera peut-être pas la même.

Pour ma part, je suis favorable à renvoyer ce projet en commission, pour prendre le temps de vraiment réfléchir sur ce qu'il en est et voir si on ne dédie ce lieu qu'à la culture ou si on prévoit d'autres affectations par rapport à un terrain d'aventures en fonction des besoins liés à l'agrandissement de notre commune. Il y a des choses encore à penser.

M. FONTAINE : j'ai l'impression qu'on tourne un peu en rond. Ceux qui étaient présents à la Commission des travaux et constructions, comme M. ANNEN l'a dit, ont demandé à la quasi-unanimité que ce bâtiment soit affecté à un projet multifonction. Dans l'étude il est bien précisé, par rapport à la discussion en commission, qu'on désirait, quelle que soit la couleur de notre parti, un bâtiment multifonction.

Je vous propose de voter cet arrêté pour qu'on puisse avancer.

M. LANCE : je voulais rappeler l'historique de ce projet. Effectivement, c'est un projet que nous avons dans nos tiroirs depuis un certain nombre d'années et très naturellement, nous sommes partis avec une affectation culturelle puisque l'on a déjà un pôle culturel sur le site du parc Bernasconi.

Très naturellement aussi, le service des travaux a collaboré avec le service culturel pour voir ce que nous pourrions faire dans ces locaux. Effectivement, les deux services ont travaillé d'une façon très détaillée et sont arrivés devant les commissions avec certaines propositions.

Encore une fois, je ne suis pas complètement fermé, j'ai bien compris le message. C'est vrai qu'on a quand même des besoins aussi bien culturels que sociaux. Je crois qu'on a un besoin, on le voit à travers les différentes activités, que ce soit à travers les visites de classes dans les expositions, que ce soit les visites des aînés dans les expositions, les gens ont besoin de rencontres. C'est vrai aussi qu'après une visite, les gens ont besoin de boire un verre, de discuter de l'exposition et ce lieu est parfaitement adapté à ce genre d'événements.

En plus de cela, nous avons des demandes d'associations communales - je pense en particulier aux concerts de Lancy ou à la Musique de Lancy - qui souhaitent de petites salles pour organiser de petits concerts. Et c'est vrai que là nous répondons aussi à des demandes des associations. Pas seulement des concerts, cela peut être aussi des conférences, des discussions. On peut imaginer plein de choses.

Je pense que vous pouvez voter ce crédit. Je m'engage à revenir, une fois que ce crédit aura été voté, en Commission conjointe travaux culture et même des affaires sociales, pour étudier ces affectations et de trouver la meilleure affectation, en tenant compte des contraintes du lieu. Il ne faut pas oublier qu'il y a certaines contraintes au niveau du parc Bernasconi qui est quand même protégé par Pro Natura, et des contraintes sonores par rapport aux personnes qui habitent juste à côté de la Maison Roederer. Il faut aussi tenir compte de ces contraintes.

Je vous engage à aller de l'avant avec ce crédit d'étude et à revenir en commission pour discuter de l'affectation.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

M. MANCINO : si on regarde le projet, les coûts de rénovation seront importants et nous aimerions que soit incluse, dans la perspective de rénovation, la possibilité aux personnes à mobilité réduite de pouvoir aussi accéder à ce lieu, puisque tout le monde a le droit d'avoir des lieux de rencontre.

*L'arrêté 7a) est accepté par 30 oui, 1 non, 1 abstention (voir annexe).*

**b) Divers**

=====

Mme MARMY présente le sujet : le festival « Mai au parc » s'est déroulé le week-end dernier, les voisins avaient été avertis des nuisances sonores.

**8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 16 mai 2013**  
**Rapporteur : M. Cedric ANNEN****a) Réhabilitation du collecteur des eaux usées du bassin versant Aire-Voiret – Crédit d'investissement (Fr. 1'540'000.--)**

=====

M. ANNEN présente le sujet : M. RENEVEY explique le principe de réhabilitation des collecteurs des eaux usées et la couverture financière par le fonds de taxe d'écoulement et les subsides cantonaux.

Puis M. DUBOIS informe la commission de l'état de dégradation du collecteur intercommunal et de ses conséquences. Il explique le système de gainage qui évite un remplacement intégral du réseau. Les conditions de répartition financière avec Plan-les-Ouates et les procédures de soumission AIMP sont également évoquées.

Plusieurs questions sur certains postes et les critères d'adjudications sont détaillés.

Puis M. DUBOIS confirme que, d'un point de vue financier, cette opération est neutre pour la Commune.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

*L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).*

**b) Chemin de Claire-Vue/Avenue du Petit-Lancy – Mise en séparatif – Aménagements de surface – Crédit d'étude (Fr. 165'000.--)**

=====

M. ANNEN présente le sujet : une nouvelle étape de la récurrente mise en séparatif communale est à nouveau abordée.

M. DUBOIS rappelle la planification et l'historique de ce périmètre de 2011 jusqu'en 2017 fin des travaux d'assainissement.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

Ici aussi, le financement est couvert par le fonds cantonal d'assainissement à hauteur de 27% et par la rétrocession des taxes d'écoulement pour le solde.

Diverses questions techniques et répercussions routières sont évoquées.

L'arrêté est adopté à l'unanimité

***L'arrêté 8b) est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

**c) Divers**

=====

M. ANNEN présente le sujet : suite et fin espérée des travaux liés à la place des Ormeaux :

- la réfection des dalles qui sont abîmées au début de l'avenue du Petit-Lancy
- la mise en place de rampes pour handicapés, en coordination avec l'association HAU
- poser la fontaine qui était sur l'arrière de la place des Ormeaux
- installer dossiers et accoudoirs sur les bancs, à l'attention des personnes âgées.

M. RENEVEY informe de l'engagement du responsable énergie des bâtiments dès le 1<sup>er</sup> septembre.

**9) RESOLUTION DU GROUPE MCG POUR LA CREATION D'UN ESPACE/PARC PUBLIC AUX MORGINES**

---

*Le modeste chalet datant de la deuxième moitié du XIXe siècle qui était placé sur la parcelle N°3365 (avenue du Bois-de-la-Chapelle) hauteur de l'avenue des Morgines a été détruit. Nombre d'habitants du quartier regrettent la disparition de cette bâtisse qui a été le témoin du développement de cette zone.*

*En mémoire de la famille Mivellaz, qui y habitait en dernier, nous souhaitons que la commune puisse saisir l'opportunité de créer un espace ou un parc public sur cette parcelle.*

*Ce projet pourrait s'appeler parc « des Morgines » ou parc « Mivellaz ».*

*D'en attribuer une partie de sa superficie au profit de l'augmentation de l'espace du Terrain d'Aventures de la Caroline, de transférer une part des droits de construire au profit de ce dernier.*

*Mais, de réserver la majeure partie de l'espace côté des Morgines aux fins demandées.*

*Il est envisageable d'y créer un parc en préservant les arbres séculaires qui y sont plantés, une éventuelle implantation d'un chalet débit de boissons ou de glaces, divers bancs publics, une œuvre ou une intervention artistique, des pistes de boules, éventuellement d'y créer un jardin potager collectif.*

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

*Le Conseil municipal de la commune de Lancy, siégeant le 30 mai 2013*

**INVITE**

**Par ..... OUI, ..... Abstentions, ..... Non**

*Le conseil administratif :*

1. *A transférer cette résolution à la commission du développement durable afin qu'elle puisse étudier et proposer la meilleure affectation de cette parcelle.*

M. RENEVEY : quelques petites informations pour la clarté des débats et vous donner la situation telle qu'elle est aujourd'hui.

Cela a été dit dans cette résolution, il y avait un ancien bâtiment que nous avons considéré comme largement délabré et ce bâtiment a effectivement été démoli.

Le projet du Conseil administratif est d'utiliser une partie ou en totalité la surface disponible pour agrandir le Terrain d'aventures qui en a besoin en fonction de ses surfaces actuelles et du nombre d'enfants qui utilisent cette infrastructure, d'améliorer un petit peu ce qu'il y a à l'arrière, parce que vous savez qu'il y a une sorte de petite ménagerie. C'est aussi mettre les choses de façon officielle, également pour la bonne santé des animaux qui s'y trouvent. Et d'utiliser le reste de la parcelle pour des activités diverses en lien ou pas avec le Terrain d'aventures.

En fonction de la résolution telle qu'elle est présentée, on voit, en tout cas du point de vue du Conseil administratif, qu'il n'y a pas d'antagonisme vis-à-vis du projet du Conseil administratif et de cette résolution.

Donc, en l'état, nous pourrions vous proposer de renvoyer cette résolution en commission et nous pourrions ensuite définir les projets et notamment l'agrandissement de ce Terrain d'aventures qui nous semble nécessaire.

M. HAAS : quand je vois « résolution du MCG », a priori j'avoue humblement que j'ai été très agréablement surpris et j'ai ressenti une adhésion, en tout cas de la sympathie, quand j'ai vu le projet en première lecture. Un petit chalet avec des glaces, des arbres séculaires, voire même une intervention artistique, je me suis dit que là ils faisaient fort, c'est bien, c'est sympa et je vous félicite.

J'ai quand même un problème d'ordre intellectuel sur cette résolution. D'abord, est-ce que ce ne devrait pas être une motion plutôt qu'une résolution, sur la forme, sans être trop formaliste, mais quand même ?

Et puis, comme on vient de nous dire que c'était déjà dans les tiroirs du Conseil administratif, est-ce que c'est nécessaire ?

Et surtout, vous direz que je suis quand même assez cohérent, j'ai eu un état d'âme sur une proposition d'appellation d'un grand projet lancé et l'appeler Michel Simon. Là, vous proposez, en mémoire de la famille Mivellaz, vous recitez cette famille en proposant le nom de parc Mivellaz. Je ne vais pas vous piéger, il se trouve que je connais cette famille, j'aurais pu vous poser la question de savoir si vous aviez approché, à moins que vous puissiez me dire le

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

contraire dans l'intervalle, cette famille car elle n'avait absolument pas connaissance de cette résolution et ne savait pas que son nom apparaissait.

D'un point de vue intellectuel, moi j'estime que cela ne se fait pas, dans l'approche on ne fait pas comme cela. C'est peut-être sympa, peut-être qu'ils seraient d'accord, mais ils n'apparaissent pas deux fois par écrit dans une résolution sans avoir été associés.

De plus, je ne vous cache pas que cela leur pose un problème parce que si M. Mivellaz était une personne très en vue dans le quartier, éminemment sympathique et peut-être que dans les résolutionnaires il y avait des gens qui connaissaient cette famille et que c'est cela qui avait été suscité, c'est sympa, mais M. Mivellaz et sa famille ne sont ni des gens avec un parcours historique ou des réalisations d'une portée qui pourraient inscrire leur nom dans le marbre. J'aurais juste voulu qu'avant qu'une résolution de ce type soit déposée, qu'ils aient été approchés, ne serait-ce que par respect pour eux.

M.MARTIGNANO : à l'instar de M. HAAS, quand j'ai lu cette résolution, j'ai trouvé l'idée merveilleuse, enfin un parc avec toutes ces barres d'immeubles.

Dans un deuxième temps, après réflexion, je me suis dit que c'était bien, mais je vous rappelle quand même qu'il y a quelque temps on a dû débattre sur la création d'une place de jeux pour enfants du côté du square Clair-Matin et le même groupe qui a déposé cette résolution, nous a tenu une théorie comme quoi cela allait avoir des nuisances pour les voisins de la place de jeux. Quand j'entends un potager, un stand de glaces, etc. il me semble que la proximité du terrain et des immeubles est encore plus près.

Ceci étant dit, je trouve l'idée excellente et je la soutiendrai.

M. MATHIEU : je ne vais pas revenir sur le fait que cette résolution est attrayante.

Par contre, on a essayé de réfléchir sur les besoins prioritaires qui devraient se dérouler autour d'un terrain d'aventures - je rappelle que le Terrain d'aventures est une institution liée à la FAS'e - qu'on a dans les environs la maison de quartier du Plateau qui va avoir assez vite besoin d'un lieu pour les centres aérés. Ces derniers sont des lieux où les enfants vont soit le mercredi, soit durant les périodes de vacances et qui rentrent chez eux le soir. La manière traditionnelle de faire un centre aéré, c'est de mettre les enfants dans un autocar pour aller à Jussy, Chancy où je ne sais où et de les faire revenir le soir.

Je pense que ce parc à côté du Terrain d'aventures avec des synergies possibles serait utile pour un lieu de centre aéré, ceci d'autant plus que le lieu du centre aéré peut redevenir parc public quand le centre aéré ne l'occupe pas. Donc, que faut-il pour un centre aéré ? Un couvert pour qu'une trentaine d'enfants puissent manger et deux-trois équipements.

Dans ce type de réflexion et en appuyant cette résolution, je propose de la renvoyer en Commission des affaires sociales pour qu'on étudie si un centre aéré serait utile par ici.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : je voulais aussi, comme la plupart de mes préopinants, vous féliciter pour cette résolution. Je pense comme M. MATHIEU, qu'il faudrait plutôt la renvoyer à la Commission des affaires sociales. Ce qui me semble intéressant, c'est que cela puisse vraiment devenir un pôle d'échanges sociaux dans ce quartier. Je pense qu'il faut vraiment réfléchir, non seulement eu égard au Terrain d'aventures du Petit-Lancy, mais également par rapport à l'intégration de l'ensemble des habitants et la possibilité de développement d'activités intergénérationnelles.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

M. ANNEN : il y a un débat qui doit avoir lieu avec le Conseil administratif, donc nous soutiendrons avec plaisir cette résolution.

M. BAERTSCHI : j'ai juste une précision pour corriger la résolution, quand il est indiqué « de transférer une part des droits de construire », il n'y a plus de droits à bâtir à cet endroit. Donc, on ne peut pas, par exemple, construire des logements, tous les droits à bâtir ont été vendus à l'époque. On peut créer des espaces publics, des abris, des choses comme cela, mais il n'y a pas de droits à bâtir.

M. GOLAY : au cas où cette résolution est renvoyée en commission, elle pourra être corrigée à cette occasion.

Il y a une demande de renvoi soit en Commission des affaires sociales, soit en Commission de l'environnement. M. FLURY, est-ce que vous ralliez la proposition de renvoi en Commission des affaires sociales ?

M. FLURY : oui, M. le Président, on peut se rallier à cette proposition.

***Le renvoi en Commission des affaires sociales est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

**10) RESOLUTION DU GROUPE PDC RELATIVE AU REBROUSSEMENT DES LIGNES DE BUS K ET L**

M. FAVRE : ma voisine de gauche, Mme FLOREY BARDET, qui lit beaucoup mieux que moi, va vous lire la résolution.

***Exposé des motifs***

*Nous avons le sentiment d'avoir été grugés par les TPG et la DGM concernant l'usage de la Place des Ormeaux et nos liaisons intercommunales. En effet, alors qu'à son inauguration n'était programmé que le passage des bus de la ligne 21, passage utile aux Lancéens, les TPG ont d'emblée imposé à nos autorités que le rebroussement et la remise à l'heure des bus des lignes K et L desservant les villages de la Champagne se fassent, pour une période provisoire d'une année, à la Place des Ormeaux, en lieu et place de son emplacement logique, à savoir la Croisée de Confignon.*

*Nous avons fait le poing dans la poche, tout en considérant que ces gens se moquaient du monde, utilisant de ce fait et à leur quasi unique profit une place chèrement payée par les contribuables lancéens.*

*La détérioration rapide du revêtement de la place, due aux multiples passages de ces bus articulés mais vides, ainsi que les nuisances sonores s'ajoutent au triste constat que l'esprit convivial priorisé lors du concours d'architecte est totalement dénaturé par ce passage constant de bus.*

*Le groupe PDC n'est pas contre les transports publics bien entendu, mais force est de constater qu'il est totalement absurde de faire circuler des bus quasi vides à l'aller et vides au retour entre la croisée de Confignon et la place des Ormeaux, uniquement pour justifier une remise à*

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

*l'heure. Faire circuler deux moyens de transport modaux sur le même axe est une aberration et une gêne supplémentaire pour la circulation automobile et n'améliore en tout cas pas le bilan carbone du canton.*

*Non contents de faire perdurer une situation quasi clochemerlesque, sous la pression d'une pétition émanant des villages de la Champagne, les TPG envisagent maintenant de faire descendre ces deux lignes de bus par la rampe du Pont-Rouge en direction de la Praille, s'ajoutant sur cette rampe à la ligne 21 qui va dans la même direction. Le souhait des pétitionnaires est de monter dans le bus à Chancy ou Soral par exemple, et d'en descendre à la Praille, sans devoir changer de véhicule. Pour permettre le passage de ces trois lignes de bus dans des conditions de fluidités acceptables, les TPG et la DGM souhaitent également interdire aux véhicules automobiles de tourner à gauche en direction de la ville au bas de la rampe du Pont-Rouge.*

*Cet état de fait péjorerait un peu plus la circulation privée nord-sud dans notre commune et générerait encore plus de circulation sur le Pont de Lancy, déjà surchargé. Il inciterait également de nombreux automobilistes à emprunter le chemin de la Colline, qui n'est pas prévu à cet effet.*

*Nous comprenons bien que la Ville de Lancy est géographiquement sise à une charnière entre la Ville et la campagne. Nous avons accepté d'être sillonnés par deux lignes de tram, voire bientôt trois, à l'usage de près de la moitié du canton. Mais il faut aussi que les gestionnaires du transport tiennent compte des intérêts des habitants de notre commune et qu'ils cessent de nous traiter comme des bœufs.*

*Par cette **RÉSOLUTION**, le groupe PDC invite l'ensemble du Conseil municipal à demander au Conseil administratif d'intervenir auprès de la DGM et des TPG pour qu'ils renoncent à faire transiter les lignes de bus K et L par la place des Ormeaux et la rampe du Pont-Rouge, et que le rebroussement de ces lignes de bus se fasse à son lieu d'origine, soit la croisée de Confignon.*

*De cette manière les usagers emprunteraient le moyen de transport le plus approprié (en terme écologique, de capacité et de fréquence) à savoir le TCOB. Ce mode de faire vient d'être instauré pour une autre ligne de bus.*

*Dans le cas où les TPG et la DGM refuseraient d'entrer en matière, nous leur demanderions qu'ils remboursent à la Ville de Lancy les millions qu'elle a investis dans l'aménagement d'une place conviviale et dont ils connaissent parfaitement la destination.*

M. ANNEN : nous soutiendrons cette résolution. Il faut qu'à un moment ou à un autre, la DGM comprenne qu'elle ferait mieux de payer des gens qui travaillent et qui réfléchissent, plutôt que de payer des ingénieurs qui sont uniquement là pour regarder leur diplôme et ne pas réfléchir plus loin que le bout de leur nez, en espérant que des fois ils aient un Cyrano de Bergerac comme ingénieur, cela leur permettrait de réfléchir un peu plus loin qu'actuellement.

Quand on voit les effets non seulement du transport, mais également de l'interdiction de tourner à gauche, alors que vu mes convictions politiques quand on m'interdit de tourner à gauche, je devrais apprécier, dans ce cas-là le pragmatisme doit étouffer l'idéologique.

La décision de supprimer le tourner-à-gauche au bas de la rampe du Pont-Rouge, si elle est maintenue, va surcharger au niveau du rond-point qui est devant la mairie, je crois que c'est une ineptie. Nous soutiendrons avec grande ferveur la résolution du PDC.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

M. REOLON : le groupe MCG soutiendra lui aussi cette résolution. Il est vrai qu'il faut donner un signal fort maintenant à cette gabegie que sème de plus en plus la DGM dans cette ville. Le fait d'arriver en bas de la rampe et interdire de tourner à gauche, cela voudra dire que toutes les voitures vont arriver ici au giratoire, parce qu'il faudra quand même qu'elles redescendent. Et je crois que cette route du Grand-Lancy est suffisamment bouchée. Il faudrait que maintenant on commence à réagir.

M. MIZRAHI : je vois que ce soir décidément on a affaire à un certain nombre d'éléments qui confortent dans l'idée qu'il faut juste regarder l'intérêt de la commune et surtout pas plus loin, et encore, je pense que l'on ne regarde ici même pas l'intérêt de la commune.

Je suis surpris de voir que le groupe PDC, qui voulait construire un téléphérique à grands frais, alors que la capacité n'était pas du tout donnée pour une telle installation, aujourd'hui nous parle de supprimer une liaison qui existe entre le Petit et le Grand-Lancy. Ce n'est pas seulement une ligne, Messieurs les PDC – les dames ne s'étant pas exprimées, vous me permettez de n'utiliser que le masculin – pour les personnes qui viennent de la campagne et, quand bien même, les personnes qui viennent de la campagne ont aussi légitimement le droit d'avoir des bonnes liaisons.

Aujourd'hui, les citoyens de ce canton demandent de manière générale d'avoir des liaisons avec le minimum de transbordement. On le voit aussi avec le changement dans le réseau des trams. Donc je pense qu'obliger les gens à changer davantage de bus va exactement dans le mauvais sens.

Qu'on me dise qu'il ne faut pas avoir un terminus sur cette place, ça je peux le comprendre, mais que sous l'argument du tourner-à-gauche, on s'oppose, on mette en échec une liaison en transports publics, là je pense qu'on oppose les usagers des transports privés et des transports publics de la commune. Et c'est oublier les usagers des transports publics qui paient aussi les liaisons de bus, il y a aussi des usagers du nord de la commune, des usagers du Petit-Lancy qui veulent aussi pouvoir accéder à cette gare qui est amenée à se développer, pour pouvoir utiliser le train. Je pense que là, c'est vraiment une vision – je ne pourrais même pas dire à court terme – mais pas plus loin que le bout du nez.

D'accord pour qu'on tienne compte du fait de ne pas avoir un terminus sur cette place, mais pour le reste, je pense qu'on ne peut pas vous soutenir. Je pense qu'il faudrait un tout petit peu sérieusement étudier cette résolution en commission, plutôt que voter pour la suppression d'un morceau de ligne de bus qui fait le lien dans notre commune.

M. GOLAY : dans quelle commission voulez-vous renvoyer cette résolution ?

M. MIZRAHI : à la Commission de l'environnement.

M. PERRIN : le groupe des Verts refusera cette résolution pour les motifs suivants :

Permettre aux habitants des communes suburbaines d'atteindre les pôles d'échanges des transports publics genevois ou CFF est juste un droit et une équité entre tous les habitants du canton de Genève.

Le fait de vouloir prolonger les lignes K et L en direction de la gare du Pont Rouge et de la Praille, améliorera encore la desserte pour les usagers qu'ils viennent de la campagne ou de Lancy. De plus, cela contribuera à diminuer le flux de circulation privée sur la place des Ormeaux et sur la rampe du Pont Rouge.

## Séance ordinaire du 30 mai 2013

Accepter cette résolution serait un retour en arrière qui pénaliserait non seulement les usagers des lignes K et L, mais également les utilisateurs des transports publics lancéens, qui auront plus de difficulté d'accès sur la ligne 14 déjà surchargée aux heures de pointe.

Enfin, remettons « l'église » au milieu du village !

La direction générale de la mobilité (DGM) est l'organe de l'Etat qui établit un plan directeur des transports avec les partenaires concernés dont Lancy fait partie.

Le plan directeur des transports (2011-2014) a été validé ensuite par le Grand Conseil en date du 23 juin 2010.

Enfin les transports publics genevois sont l'opérateur qui met en œuvre ce plan directeur au bénéfice des usagers.

M. ANNEN : j'aimerais rappeler à mes préopinants qu'au lieu de se transporter toujours en vélo et en scooter, ils feraient bien de prendre une fois les transports en commun. Ils verraient qu'actuellement il existe déjà une ligne de bus qui relie le Petit et le Grand-Lancy, la ligne 23, et à partir de là, vous avez aussi un accès par le 43 qui va directement à la Praille. A un moment, il faut arrêter de surcharger les choses.

Je rappellerai également que chaque fois qu'on parle de mobilité, on oublie de dire une chose, que le peuple suisse a voté la liberté du choix du mode de transport, qu'il soit individuel ou collectif, et que pour ces raisons, la liberté de choix doit être respectée pour tous les usagers, qu'ils soient en transport individuel ou en transports publics.

On peut remarquer que ce qui se passe avec la DGM et les TPG est fait uniquement pour arriver à dégouter les gens qui sont en transport privé, que ce soit en scooter, en vélo ou en automobile et qu'à partir de là, ce n'est pas respecter le choix de la population suisse qui a voté la liberté de choix du transport. Dans ces conditions, je pense que renvoyer cela en commission, c'est uniquement ralentir les choses. A un moment, il faut aller de l'avant et transmettre cette résolution à la DGM et aux TPG.

C'est pour cela que nous refuserons ce renvoi en commission et continuerons à soutenir cette résolution.

M. MIZRAHI : je pense, M. ANNEN, que si vous défendiez sincèrement la liberté du mode de transport, vous accepteriez de renvoyer en commission cette résolution, tout simplement pour que des arbitrages puissent être faits et éventuellement même trouver des solutions qui soient imaginatives et qui permettent de concilier les choses. Là, ce n'est pas ce que cette résolution vise. Cette résolution, en tout cas dans la teneur où elle nous est proposée, vise simplement à faire primer le trafic automobile au détriment d'une ligne de bus.

On nous dit : il y a d'autres possibilités. Bien sûr, la personne peut aussi prendre le tram 14, changer à Bel-Air et reprendre le tram dans l'autre sens pour aller à la gare de Lancy Pont Rouge, c'est évident. Ou bien on peut maintenir un maillage serré, voire développer un maillage de lignes directes entre le Petit et le Grand-Lancy. Là on a trois lignes, la 21, la K et la L, qu'on nous propose d'interrompre et simplement les gens devraient changer de bus pour prendre la ligne 23, puis prendre la ligne 43, etc.

Soyons sérieux, si l'on veut réellement assurer une liberté du choix du mode de transport, essayons de trouver des solutions qui permettent de maintenir cette connexion entre le Petit et le Grand-Lancy en transports publics.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

M. FAVRE : il est clair que quand j'ai rédigé cette résolution, je n'ai pas fait dans le léger. J'ai dit qu'il faut demander beaucoup, quand on veut négocier il faut commencer par un maximum.

Avec cela, on donne une arme au Conseil administratif pour se défendre ou défendre l'avis d'une majorité visiblement de ce Conseil. Il est clair qu'on ne va pas tout obtenir, loin de là, je ne me fais pas d'illusion et cela risque de finir en classement vertical. Moi, cela m'est égal. J'aimerais juste qu'on se manifeste et pas qu'on soit uniquement passifs. On est à la charnière de la circulation du canton, un pôle principal d'échanges des axes nord-sud et est-ouest du canton.

Il faut quand même que l'on soit entendu, qu'on exprime notre avis. Nous ne demandons pas de supprimer la ligne 21. La ligne 21 sera maintenue. Ce qu'on ne veut pas, c'est que les lignes K et L puissent descendre la rampe du Pont rouge. C'est tellement logique qu'elles s'arrêtent à la croisée de Confignon, que les gens prennent le tram, plutôt que d'avoir deux bus qui suivent derrière quasiment vides.

Le matin à 7h30, je ne sais pas si vous y passez souvent, moi j'y passe tous les matins. On attend une demi-heure parce que ça passe une fois par la gauche, une fois par la droite pour passer le giratoire du carrefour de la route de Chancy avec la route du Pont-Butin. Je suis en scooter, je prends le passage-piétons comme les cyclistes et je redescends de l'autre côté.

Je remercie ceux qui sont d'accord de soutenir cette résolution, qu'elle aille de l'avant, en tout cas pas le renvoi en commission car cela ne sert à rien, cela fait perdre toute sa substance à la résolution.

Il faut frapper un bon coup et voir ce qui va sortir. A mon avis, il ne va pas sortir grand-chose, mais au moins qu'on montre qu'on n'est pas d'accord. On a déjà eu le coup du tourner-à-gauche de la route du Grand-Lancy sur l'avenue des Communes-Réunies. On a voté des plans qui prévoient ce tourner-à-gauche. Cela a duré deux jours après l'inauguration du tram et ensuite il a été supprimé.

Là, on vit la même chose. Le rebroussement à la place des Ormeaux, c'était du provisoire et cela perdure. C'est dommage parce qu'on veut mettre des marchés, on veut animer cette place, on a dépensé Fr. 5'400'000.—, il y a de quoi rouspéter et retrouver cet esprit de convivialité voulu et souhaité lorsque le concours a été lancé. Il faut rappeler à ces gens qu'on n'est pas soumis à l'autorité totale des TPG, les communes peuvent et doivent se défendre. Je vous remercie de la soutenir et de la voter.

M. MATHIEU : M. FAVRE a dit beaucoup de choses, que j'ai envie de dire mais d'une autre manière. Cette résolution me pose deux problèmes, un problème de fond et un problème de forme.

Sur la forme, je trouve que c'est un super papillon PDC pour une campagne électorale et je félicite le PDC pour cela. Mais essayer de dire que tout un Conseil municipal va voter ce texte-là : « gruger » et « clochemerlesque », etc. moi, cela me dérange. Il faudrait déjà retravailler la forme pour que je puisse éventuellement entrer en matière. M. FAVRE l'a dit lui-même, c'est volontairement provocateur et je comprends très bien l'esprit dans lequel le PDC a écrit ce texte.

La deuxième chose, M. FAVRE l'a très bien dit, on va donner des outils au Conseil administratif, on va faire ceci, on va faire cela. Moi je pense qu'on est en train de faire le bonheur du Conseil administratif à l'insu de son plein gré et je préférerais nettement que l'on demande au Conseil administratif où on en est, est-ce que tout est vrai là-dedans, est-ce qu'il y

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

a une part de fantômes, le tourner-à-gauche, comment cela se passe, que l'on soit à peu près au courant.

Je rejoins en cela M. MIZRAHI pour dire : renvoyons cela dans une commission qui serait la Commission de l'environnement.

M. BONFANTI : pour répondre à M. FAVRE, les TPG ne sont pas une autorité. Je vous rappelle, comme l'a dit M. PERRIN, que les TPG répondent à un contrat de prestations établi avec le Grand Conseil.

Otez-moi un doute, il me semble que le Grand Conseil est de droite. Il me semble que vous avez des représentants au Grand Conseil. N'aurait-il pas été plus simple et plus rapide de contacter vos députés PDC et leur dire : on a un problème à Lancy, est-ce que vous pourriez voir en Commission des transports au niveau du Grand Conseil pour résoudre le problème.

Non, vous déposez une résolution, on ne sait même pas à qui le Conseil administratif va l'envoyer, peut-être au Grand Conseil, je ne vois pas pourquoi il l'enverrait aux TPG, vu que ce n'est pas une autorité, mais que c'est une entreprise. Depuis quand envoie-t-on une résolution à une entreprise ? Donc, on va l'envoyer au Grand Conseil, le Grand Conseil qui a une majorité de droite. Je trouve cela un peu étrange. Vous auriez sûrement pu aller plus vite.

Un autre élément qui me semble beaucoup plus dangereux, ce n'est pas la première fois qu'on l'entend ici, cela vient de M. ANNEN qui critique de plus en plus les collaborateurs de l'Etat. Il y a certains partis politiques au niveau historique qui se sont permis d'attaquer verbalement, comme vous l'avez fait, les collaborateurs de l'Etat. Je vous répondrai que les collaborateurs de l'Etat reçoivent des ordres qui viennent du politique, et que le Conseil d'Etat est de droite. Je sais que l'attaque est faite à Mme KUNZLER, je sais que Mme KUNZLER est sûrement responsable du mauvais temps, responsable de plein d'autres maux, mais il n'en reste pas moins que Mme KUNZLER n'est pas majoritaire au Conseil d'Etat, M. ANNEN.

Donc, si vous avez un problème avec la mobilité à Genève, si vous considérez que la mobilité pose un problème à Genève, contactez les trois représentants du PLR qui sont au Conseil d'Etat et renversez tout ce qui se fait pour la mobilité. Cela n'a pas été le cas ces vingt dernières années. Pourquoi ? Parce qu'on essaie de résoudre un problème de mobilité.

Comme on l'a dit auparavant, on a un problème d'équilibre : pendant 30 ou 40 ans, on a tout misé sur le transport individuel et rien sur le transport public. Maintenant, on essaie tout doucement de rééquilibrer cela, car si vous regardez les statistiques, M. ANNEN, vous vous rendez compte qu'en fait c'est l'individuel qui est prépondérant sur le transport, ce n'est pas le transport public. On essaie mine de rien de rétablir cet équilibre et dès qu'on essaie de rééquilibrer cette distorsion au niveau des transports, que se passe-t-il, M. ANNEN, vous attaquez en disant qu'il ne faut surtout pas attaquer l'équilibre et le libre choix individuel. Et je vous rappelle que le libre choix du mode de transport est une loi qui a été votée à Genève et non en Suisse.

M. HAAS : j'aimerais répondre personnellement à M. MIZRAHI sur ce qu'il a laissé sous-entendre comme étant une incohérence du PDC.

Bien au contraire, l'histoire du téléphérique est d'envisager une mobilité douce, une vraie transition entre le Petit et le Grand-Lancy en profitant de l'aménagement du pont de Lancy. Je vous rappelle que c'est le fondement de cette résolution dite du téléphérique. S'il y a un effort principal à faire sur les transports publics, sur tout ce que vous voulez comme mode de transport, mais de fluidité et de liaisons entre les deux Lancy, c'est là et pas ailleurs.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

Je suis surpris que le terme « clochemerlesque » puisse déranger des gens qui d'habitude ont le sens de l'humour et de la dérision, parce que la situation est clochemerlesque. Je pense qu'on fait marrer tout le monde avec cette place de village sur laquelle transitent des bus articulés, qui s'engagent – je m'excuse pour les termes, mais je fais exprès d'être un peu provocateur avec ce que j'ai entendu – qui vont s'engager avec un handicap sur un itinéraire qui n'est pas adapté. C'est une rampe, la rampe du Pont Rouge, si vous discutez avec des conducteurs TPG et des usagers, n'est absolument pas adéquate pour les transports publics, les gros articulés à mazout qui arrivent à peine à passer les vitesses en montant et qui génèrent une pollution incroyable.

On est très pragmatique, on demande simplement que cette idée farfelue de la DGM - c'est à la DGM, M. BONFANTI, qu'on s'adresse, respectivement aux TPG - on ne veut pas, par cette résolution, laisser du temps pour que ces bus – parce que cela va se faire si on ne bouge pas – continuent de descendre là et qu'en plus ils bloquent le carrefour en bas, bonjour les dégâts, et là ce sera clochemerlesque.

M. MIZRAHI : je vois qu'on a des experts en mobilité du côté du PDC, cela fait plaisir, qui vont maintenant donner des leçons aux ingénieurs de la DGM.

C'est-à-dire que sans aucun comptage, on vient nous dire qu'il faut faire un téléphérique, alors que les capacités d'un téléphérique, cela a été démontré dans les travaux de la commission, n'ont rien à voir. Là, on vient nous dire qu'il y a des bus qui circulent à moitié vide. Je ne sais pas, peut-être que M. FAVRE a fait des comptages là encore. Vous avez fait des comptages donc vous pourriez nous parler en commission des comptages que vous avez faits, et nous dire si, effectivement, il y a un problème de capacité sur ces lignes. Ces données, on ne les a pas.

Donc nous sommes placés devant l'alternative suivante : soit comme cela a été dit par mon collègue MATHIEU, on fait un papillon de campagne électorale, de toute manière, M. FAVRE l'a dit, cela va finir dans le classement vertical. On peut faire comme cela, si la nouvelle manière de faire qu'on a dans ce Conseil municipal, c'est de se positionner en proposant soit des idées qui ont déjà été étudiées par le Conseil administratif – je m'excuse de le dire – soit, dans ce cas-là des idées qui n'ont aucune chance, et l'on sait ce que le Conseil administratif fait lorsqu'il n'est pas d'accord avec une résolution. Je m'excuse, c'est une petite pique, mais mes collègues du Conseil administratif comprendront très bien de quoi je veux parler, puisque c'était quand même un élément important de la position du Conseil municipal sur un autre dossier qui est celui de l'aménagement du quartier des Semailles. On a vu ce que cela a donné.

Vous pouvez aller dans le sens d'un pur positionnement, d'une politique de témoignage, ou l'on peut essayer de trouver efficacement des solutions, et ce n'est pas simple, parce que si les bus ne peuvent pas passer par là, la question est de savoir par où on va les faire passer.

Si on veut une vraie complémentarité du mode de transport, on se donne les moyens d'en discuter. Sinon, on fait du positionnement. Vous allez vous positionner pour, nous, nous allons nous positionner contre, vous aurez une majorité et la résolution va finir comme le sort de toutes les résolutions qui est, je vous le rappelle, une grande déclaration du Conseil municipal au monde, plutôt qu'une mesure concrète qu'on pourrait éventuellement proposer.

M. ANNEN : je vais juste ôter un doute à M. BONFANTI. Oui, la majorité du Grand Conseil est à droite. Par contre, j'ai maintenant moi un doute de me dire qu'à partir du moment où on est Conseillère d'Etat et qu'on a une majorité de droite au Conseil d'Etat, on est un pantin. Donc, je ne savais pas que Mme KUNZLER qui a été élue ne sert à rien, je m'en doutais un peu, mais là j'ai la confirmation de son parti.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

Je reviens à ce que M. PERRIN disait à propos du plan directeur. Les plans directeurs sont votés par le Grand Conseil, mais je vous rappellerai, comme l'a dit M. FAVRE, qu'on nous amène des plans directeurs, que la DGM arrive en disant : il faut faire comme cela, et qu'après plusieurs comptages et des réflexions extraordinaires, ils nous disent qu'on doit changer. Ces changements ne sont ni adoptés, ni validés par le Grand Conseil, uniquement par la DGM, département de Mme KUNZLER, Mme KUNZLER, qui est de droite, a priori, j'ai des doutes sur cela, mais cela à l'air d'être ça.

D'un autre côté, on nous dit : oui, mais c'est une propagande politique. Je suis désolé, mais on nous fait le coup régulièrement du côté de la gauche, les gens n'apprécient pas les règles du jeu. A un moment, on est au Conseil municipal pour se parler gentiment, pour se dire les choses.

A un moment c'est aussi au Conseil municipal d'avoir une orientation politique. Laissons libre cours à la démocratie, votons cette résolution, disons notre fait à la DGM, parce que je vous rappelle que c'est elle et les TPG, malgré le fait que les TPG ne soient pas une autorité, ils ont un certain pouvoir et une certaine force de persuasion quand il s'agit de mobilité et de transports en commun.

A ce moment-là, nous continuerons de soutenir la résolution et refuserons le renvoi en commission.

M. PROGIN : on nous parle d'expertise, on a bien compris que nos collègues de gauche sont des experts en développement durable à géométrie variable, selon lesquels il est cohérent de faire rouler deux bus polluants derrière un tram et selon lesquels il est cohérent de prêter la mobilité de nos concitoyens.

Nous, nous persistons à penser que cela n'est pas le cas. On vous demandera encore une fois de rejeter ce renvoi en commission et on a plaisir à constater que la majorité de ce Conseil municipal votera avec nous.

M. HAAS : il y a quand même une urgence à cette histoire et le renvoi en commission va prendre certain un temps. C'est le premier point.

Le deuxième, j'invite volontiers, café-croissant, M. MIZRAHI tous les matins pour compter avec moi entre 0 et 5 personnes dans le K et le L. Et pour éviter qu'un bricolage se fasse maintenant. Il y a des choses beaucoup plus visionnaires en lien avec les liaisons entre le Petit et Grand-Lancy, le PAV, des moyens de liaisons qui ont été prévus à d'autres endroits.

M. MATHIEU : d'abord je propose le renvoi de cette résolution directement à la DGM et ensuite d'avoir l'avis du Conseil administratif.

M. BAERTSCHI : je me permets de mettre mon grain de sel dans deux-trois choses. Cette résolution ne demande rien d'autre que de mettre l'arrêt du K et du L à Bernex, c'est tout. Vous l'avez bien compris, il y a plein de choses autour, mais ce n'est rien d'autre que de mettre l'arrêt du K et du L à Bernex. Chose que nous avons déjà à l'époque discutée avec les TPG et la DGM, on nous avait expliqué que ce n'était pas possible. Je ne sais pas si maintenant cela le deviendrait, mais toujours est-il que c'est un sujet qui a déjà été débattu.

Sur les interventions avec la DGM et les TPG, j'ai ici un petit dossier, il y a environ une douzaine de lettres qui ont été échangées entre les différentes personnes et qui portaient en effet sur notre surprise il y a deux ans exactement quand nous nous sommes aperçus que le K et le L allaient s'arrêter à la Vendée. On nous a dit que nos services avaient été informés mais en tout cas le Conseil administratif n'avait pas été informé et nous avons rouspété très fort à

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

l'époque en disant que c'étaient des choses qui se discutaient, mais c'était malheureusement trop tard. Dans plusieurs échanges de lettres, nous avons dit que nous ne voulions pas que le terminus reste là pour plein de raisons qui ont été dites ici, ce n'est pas logique de s'arrêter à la Vendée, il n'y a pas des milliers de personnes qui s'arrêtent à la Vendée.

Cela fait donc fort longtemps que nous disons que nous ne voulons plus que le K et le L s'arrêtent là. Et fort logiquement maintenant ils nous disent qu'ils ont entendu notre demande et que le K et le L ne s'arrêteront plus là. Ils sont arrivés avec une proposition qui fait que dans la perspective de développement des transports publics, pour la DGM et les TPG, il est bon d'avoir une ligne qui non seulement s'arrête à la gare du Pont Rouge, mais qui va aussi à la Praille où là elle pourra faire demi-tour. C'est une extension du réseau qui est utilisée dans notre demande de ne plus avoir le K et le L à la Vendée.

Pour nous, il est tout à fait logique que la DGM réponde à ce que nous avons demandé, nous sommes contents de la réponse. Evidemment la réponse implique un certain nombre de conséquences et je peux parfaitement comprendre que certains ne les trouvent pas bonnes, mais toujours est-il que nous sommes parfaitement cohérents avec ce que nous avons demandé.

M. FAVRE : il a été évoqué à la Commission de l'aménagement ou des travaux, nous avons une demande des TPG ou de la DGM pour supprimer le tourner-à-gauche en bas de la rampe du Pont Rouge. C'est là-dessus que j'aimerais aussi que cela porte, comme c'est mentionné dans les exposés de cette résolution.

M. BAERTSCHI : je vous entends bien M. FAVRE, mais le libellé de votre résolution parle vraiment de modifier l'arrêt et de le mettre à Bernex. C'est clair que les conséquences de ce qui est proposé par les TPG, que j'ai d'ailleurs relayées à la Commission de l'aménagement, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous avez fait cette résolution, ont été dites. Formellement, il est prévu une enquête publique, ce n'est pas le genre de choses qui va se faire comme cela. Il y a une enquête publique qui peut être sera faite, pour l'instant elle n'est pas lancée, mais en effet le Conseil administratif, comme je l'ai dit, a estimé que ce n'était pas une si mauvaise idée et que cela répondait à la question que nous posons depuis deux ans.

M. MIZRAHI : si vous vouliez véritablement protéger le tourner-à-gauche, si c'était cela votre réelle motivation, pourquoi pas le dire comme cela, plutôt que de vous ériger en ingénieur des TPG et simplement sanctionner des gens qui viennent du dehors en disant que ceux-ci n'ont qu'à changer de bus, passer ailleurs, etc. C'est cela que je ne comprends pas, c'est une logique un peu bizarre et finalement cette logique aura vraisemblablement comme conséquence que le terminus restera à la Vendée.

On aura quand même ce problème de passage des bus sur cette place. Vous parlez sans cesse de convivialité mais je crois que c'est votre groupe qui s'est battu pour que l'on garde un côté ouvert aux voitures sur la place du 1<sup>er</sup>-Août. Visiblement votre vision de la convivialité, c'est d'avoir des voitures, mais pas des bus. C'est une certaine vision.

M. PROGIN : il semble que tant qu'on n'aura pas une vision « mizrahesque », on n'aura pas la bonne vision. Je persiste à dire qu'il faut refuser le renvoi en commission et accepter cette résolution, dans laquelle il est d'ailleurs déjà mentionné de renvoyer à la DGM, il n'y a pas besoin de le rajouter.

M. GOLAY : nous avons deux demandes de renvoi, l'une pour la DGM et l'autre pour la Commission de l'environnement. La plus éloignée est le renvoi à la DGM, ensuite on votera sur celle du renvoi en Commission de l'environnement.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

M. PROGIN : je ne comprends pas pourquoi on doit voter ce renvoi à la DGM, alors que précisément la résolution, dans son texte, demande de renvoyer à la DGM. Cela paraît redondant.

M. GOLAY : je le sais bien, mais le plus logique est qu'elle soit étudiée au sein du Conseil municipal, donc le renvoi en commission est plus proche que le renvoi à la DGM, c'est pour cela que je faisais cette forme de proposition. Y a-t-il une demande pour que l'on inverse ?

M. MATHIEU : c'était juste un test pour montrer que c'est ceux qui crient très forts pour vraiment dire à la DGM ce que l'on pense, qui disent : non, mais on ne va pas demander de l'envoyer à la DGM, c'est déjà écrit. Donc, je retire ma proposition de renvoi à la DGM.

M. GOLAY : nous n'avons plus qu'une demande de renvoi à la Commission de l'environnement.

***Le renvoi à la Commission de l'environnement est refusé par 19 non, 12 oui et 1 abstention.***

M. MATHIEU : après avoir parlé de papillon électoral, j'aimerais que l'on nous dise ce que demande cette résolution, à part de se faire rembourser la place des Ormeaux.

M. BAERTSCHI : la résolution demande que le Conseil administratif intervienne auprès de la DGM et des TPG.

M. MATHIEU : je n'ai pas vu cela, excusez-moi.

***La résolution est acceptée par 19 oui, 11 non (voir annexe).***

**11) RESOLUTION DU GROUPE MCG RELATIVE A LA PRESERVATION DES DERNIERES ZONES VILLAS DE LA COMMUNE DE LANCY**

---

M. GOLAY : pour ce point, je cède ma place à Mme PENTZKE, vice-Présidente. Pour respecter cette neutralité institutionnelle, je prendrai le rôle de Conseiller municipal.

Je vais lire la résolution, car je l'ai rédigée très rapidement, ce dossier du plan directeur cantonal évoluant très vite. Vous savez qu'on est à la deuxième version et la Commission de l'aménagement du territoire du Grand Conseil a décidé d'aller au pas de charge pour pouvoir voter ce plan directeur au mois de septembre, avant la fin de cette législature.

Cette commission a fait savoir à plusieurs communes et à de nombreuses associations qu'elle ne voulait plus procéder à aucune audition. Ce qui paraît assez anticonstitutionnel puisqu'à partir du 1<sup>er</sup> juin, nous avons une nouvelle constitution - nous avons un constituant, M. MIZRAHI, qui est parmi nous. Cette nouvelle constitution a laissé une plage pour la concertation dans le domaine de l'aménagement du territoire et un autre domaine, chose qui n'est pas respectée et que je déplore.

Je vais lire cette résolution puisque vous l'avez reçue par messagerie électronique il y a deux jours seulement, peut-être que pas tout le monde n'a pu en prendre connaissance.

J'apporterai deux amendements à cette résolution à la fin de cette lecture.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013***Le Conseil municipal*

*Considérant que le Plan directeur cantonal 2030, dans sa première version, a été largement refusé par une majorité de communes genevoises ;*

*Que la Commune de Lancy a également refusé ce plan directeur cantonal, ne répondant pas aux attentes en matière de gestion du territoire ;*

*Que la deuxième version de ce plan directeur ne tient toujours pas compte des remarques formulées dans la résolution du 15 décembre 2011 émanant du Conseil municipal de Lancy ;*

*Que la commune de Lancy a déjà largement participé à l'effort pour la construction de logements ;*

*Que la commune a un taux de densification nettement supérieur à la moyenne cantonale (voir annexe) ;*

*Que Lancy a de nombreux plans d'aménagement prévus, qui vont impliquer une hausse démographique importante ;*

*Que la charge des équipements publics de ces futurs plans d'aménagement sera substantielle pour les contribuables de la commune ;*

*Que Lancy se doit de préserver essentiellement les dernières zones villas et vertes qui contribuent à la qualité de la vie ;*

*Que la mixité de l'habitat doit être préservée ;*

*Que le Plateau de Saint-Georges est l'un des derniers poumons verts de la commune ;*

*Que ce périmètre est une zone de promenade qui permet l'épanouissement de tous les habitants du Petit-Lancy ainsi que le cadre de vie pour les foyers spécialisés (Clair-Bois, Foyer-Handicap, etc.) ;*

*Que cette zone comporte des villas et des arbres rares plus que centenaires ayant une valeur patrimoniale ;*

*Que cette zone compte de très anciennes familles lancéennes ;*

*Que plusieurs communes ont demandé à être auditionnées par la Commission de l'aménagement du Grand Conseil et qu'il devient urgent que la Commune de Lancy se rallie à celles-ci afin de faire valoir ses arguments ;*

*Que la concertation entre les différentes parties dans le domaine de l'aménagement du territoire est l'un des principes fondamentaux qui figurent dans notre nouvelle Constitution.*

**DEMANDE***Au Conseil administratif :*

- *D'intervenir avec fermeté auprès des autorités cantonales afin de préserver les dernières zones villas de la Commune de Lancy notamment celle du Plateau de Saint-Georges ;*

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

- *De refuser tout déclassement sur le Plateau de Saint-Georges.*

*Nous prions Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de faire bon accueil à la présente résolution.*

M. GOLAY : à mon avis, cette résolution doit être envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire du Grand Conseil. En effet, comme elle ne veut plus auditionner les communes, celles-ci pourront faire part de leurs arguments, remarques, observations par écrit. Tous ces dossiers seront intégrés à l'étude qui va être faite dans le cadre de cette commission.

Il est important de revenir sur la gestion de notre territoire, car il y a eu une consultation qui a été faite au niveau du Conseil administratif, rappelant les points sur la mobilité, mais pas ceux sur la gestion du territoire, de ce poumon vert qu'on a au Petit-Lancy et on en a encore quelques-uns, qui deviennent de plus en plus rares, du côté de la route du Grand-Lancy.

Je pense qu'il est nécessaire pour l'avenir de la commune et pour nos générations futures de laisser quelques zones vertes ou villas pour, plus tard décider peut-être d'une autre forme de gestion de l'aménagement du territoire, en tout cas de ne pas précipiter les choses.

Surtout, il faut savoir que, même si le plan directeur ne prévoit pas de faire quelque chose d'exceptionnel, par exemple, sur le plateau de St-Georges, la Commission de l'aménagement peut faire un déclassement dans l'immédiat, en tout temps, sur proposition du Conseil d'Etat, et on se doit de pouvoir intervenir à tout moment par rapport à ce que voudrait faire le Conseil d'Etat ou la Commission de l'aménagement.

Raison pour laquelle il faut laisser une trace dans le dossier pour éviter que l'on nous dise, dans 5 ans : vous n'avez rien dit sur l'aménagement et la gestion de votre territoire. Si vous n'avez rien dit, vous avez acquiescé et maintenant vous vous y conformez, parce que vous savez très bien que si ce sont des principes fondamentaux de vision de l'aménagement du territoire, ce plan directeur, mais on sait très bien que lorsqu'ils veulent implanter quelque chose ou faire un plan localisé de quartier, ils nous disent : c'était dans le plan directeur, vous l'avez accepté indirectement à l'époque.

C'est pour cela que je pense qu'il est important que, si par exemple ils veulent aménager quelque chose un jour dans ces zones, il y ait une trace et que nous puissions intervenir à tout moment pour qu'il y ait cette concertation future. C'est pour cela que j'ai dû me dépêcher pour que la Commune de Lancy puisse aussi figurer dans les dossiers de ce plan directeur.

Les amendements que je souhaite apporter à cette résolution sont d'enlever la mention « résolution déposée par le groupe MCG », avec ma signature et de mentionner « résolution interpartis ». Le sujet concerne tout le monde, puisque c'est une reprise de la résolution que nous avons faite au mois de décembre 2011. Je vous rappelle que cette résolution a été acceptée par 25 oui, 5 non. Je pense qu'il faut renvoyer cela car l'ancienne résolution tombe dans la corbeille puisque l'ancien plan directeur n'est plus valable et que c'est le nouveau qui va faire foi pour l'avenir.

C'est pour cela que je vous invite à accepter cet amendement qui propose que ce soit une résolution interpartis et par rapport au texte de supprimer mon nom, en laissant la date d'aujourd'hui.

Je ne voulais pas changer ma place, mais vu l'urgence, je n'ai même pas pu en parler à mon groupe. Il faut savoir que même l'association Pic-Vert n'est pas entendue dans le cadre de ce dossier. Bien entendu les associations de quartier passeront également à la trappe. C'est pour

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

cela que je me suis dit qu'il fallait vraiment se dépêcher pour avoir notre mot à dire dans le futur.

Mme PENTZKE : avant d'ouvrir les débats, je me permets de rappeler au public que la prise de vidéo et de photos n'est pas souhaitée dans notre enceinte. Je vous remercie de tenir compte de cette position.

M. VINCENT : comme il y a eu plusieurs modifications et qu'on a été informés récemment de cette résolution, je souhaiterais demander une suspension de séance de 5 minutes pour que les différents groupes puissent voir ce que l'on peut faire.

M. GOLAY : j'aimerais juste amener une précision. C'est clair qu'il y a plein de possibilités pour les communes d'être entendues, à moins qu'ils changent d'avis au cours du mois de juin mais vu le temps qu'il reste pour présenter le dossier au Grand Conseil, cela m'étonnerait. La seule chose qui serait demandée en cas d'acceptation de cette résolution, au niveau de l'intervention du Conseil administratif, c'est simplement de la faire parvenir à la commission de l'aménagement. Il n'y a pas de demande d'audition ou de consultation autre que l'envoi de cette résolution. On demanderait au Conseil administratif de faire le facteur.

M. MIZRAHI : c'est un peu difficile, car ce soir on a le député Roger GOLAY qui nous dit : il faut se dépêcher parce que le Grand Conseil ne va pas tenir compte, etc. donc il faut vite voter cela. Evidemment que celui qui demande le renvoi en commission, on voit déjà le type de réponse qu'il va y avoir. Moi sur le principe qu'on se concerta avec les communes, je suis tout à fait favorable, qu'on puisse exprimer notre point de vue, cela tombe sous le sens, sauf qu'il faut replacer les choses dans leur contexte. On a effectivement adopté une résolution par 25 voix contre 5 non, dont je vais lire le dispositif :

*« le Conseil municipal*

*Décide*

*De préavisier défavorablement le projet de concept de plan directeur Genève 2030, avec les remarques et interrogations suivantes :*

- Lier le démarrage d'une procédure de déclassement du secteur du Plateau de Saint-Georges à la concrétisation du 90% des constructions potentiellement réalisables sur notre commune selon le Plan directeur cantonal 2001 qui régit actuellement le développement du canton. Le potentiel de logements réalisables sur notre commune d'après ce Plan directeur cantonal 2001 est d'environ 3590 logements devant permettre à la commune d'accueillir entre 8000 et 12000 nouveaux habitants. En tout cas aucun nouveau déclassement ne devra intervenir avant 2025.*
- Toutes les formes de mobilité résultant notamment du développement du secteur PACA et Cherpines devront être négociées avec les autorités communales de Lancy.*
- L'augmentation de la densité du solde de la zone villa sur Lancy devra être négociée entre les intéressés (habitants, commune, canton). »*

Il ressort de cette résolution des éléments relativement différents et une pondération qui a été abondamment discutée par ce Conseil municipal entre la nécessité d'avancer de manière non précipitée en matière de déclassement, mais aussi la nécessité à terme de pouvoir continuer le développement de logements.

### Séance ordinaire du 30 mai 2013

Ce que vous nous proposez dans votre résolution, c'est un peu différent. Vous nous dites en somme qu'il ne faudra jamais déclasser ce périmètre. C'est vraiment la distinction avec la résolution que vous nous avez citée, qui mentionne un horizon 2025 et qui mentionne un deuxième élément, c'est la réalisation du 90% des constructions possibles selon le précédent plan directeur.

Cette résolution-là avait une cohérence de dire : Commençons par réaliser les logements qui sont déjà possibles avec les zones existantes actuellement avant d'envisager, éventuellement dans un deuxième temps, un déclassement. Parce qu'il ne faut pas se leurrer, les besoins de logements ne vont pas s'arrêter ni à l'horizon 2025, ni une fois qu'on aura réalisé tout le potentiel possible.

La deuxième chose que vous oubliez d'indiquer, c'est que dans la nouvelle version du plan directeur 2030, il a justement été tenu compte de ce souhait de la commune de voir reporté au moins à 2025, voire plus tard, ce déclassement. Cet élément a été pris en compte dans la deuxième version, on voit sur le plan que cette zone ne devrait être déclassée qu'à plus long terme.

Je pense que ce sont des éléments qu'il faut garder en ligne de compte et que nous devons faire ici une pondération – et nous l'avons faite avec la première résolution - entre les éléments de nature à avoir un développement équilibré de notre commune mais aussi la nécessité quand même, parce qu'on en a parlé au début de ce Conseil municipal, de mettre à disposition de la population davantage de logements et de continuer cet effort, même au-delà de 2025.

Pour ces raisons-là, je pense que l'on ne peut pas dire, comme vous le faites dans votre résolution, qu'il y a une zone dans notre commune qui ne sera jamais touchée. C'est de la démagogie. Je le dis ici avec force. Je sais que vous avez représenté le Conseil municipal, Monsieur le Président, dans une séance des habitants du quartier, de ceux en tout cas qui sont représentés dans une association dont je ne citerai pas le nom. Et maintenant, vous avez vu un certain potentiel électoral, vous avez couché sur le papier un certain nombre d'éléments. Je pense que c'est aller un peu vite en besogne et que ce Conseil municipal devrait en rester – c'est ce que je vous propose - aux termes de sa précédente résolution si nous voulons laisser des traces et si nous voulons être d'accord ce soir sur quelque chose qui puisse nous réunir.

M. FAVRE : j'aimerais revenir sur ce qui a été dit sur la résolution qui avait été votée à l'époque. Nous avions refusé de la voter. Dans cette résolution était prévue la densification de la zone villas. Il faut savoir que depuis lors est intervenu un vote du Grand Conseil qui autorise une énorme densification de la zone villas dans les cas de périmètres de plus de 5000 m<sup>2</sup>, on peut aller quasiment jusqu'à 0,6 en cas de grands terrains. Ce qui signifie que pour tout le secteur du Champignon, il est indiqué dans le plan directeur, si j'ai bien compris, cette zone orange hachurée de vert, c'est marqué zone villas à densification diversifiée. Cela sous-entend, d'après ce qu'on a compris, que cette nouvelle loi, qui a été votée pour l'augmentation de la densité en zone villas, pourra être appliquée.

Pour preuve, on vient d'avoir un exemple le long de la route de Chancy, sur un terrain de 3000 m<sup>2</sup>, il a été présenté un projet de 10 villas qui couvrent l'essentiel du territoire, à 0,6 il ne reste plus quasiment que deux arbres - et c'est cela l'avenir du développement du Plateau de St-Georges. Il ne faut pas se faire d'illusion. Qu'on accepte ou que l'on refuse cette résolution, cela ne va rien changer sur les lois qui ont été mises en place par le Grand Conseil il y a peu de temps sur la densification des zones villas.

### Séance ordinaire du 30 mai 2013

Nous, le PDC, ce que nous préférierions, c'est qu'on transforme cette résolution en disant que ce périmètre du Champignon, uniquement ce périmètre, soit laissé du point de vue développement à l'unique attribution du Conseil municipal par le biais de son futur plan directeur communal qui devra faire suite au plan directeur cantonal. Que l'on dise que l'on veut avoir la maîtrise de ce périmètre par le biais du plan directeur communal qui, selon la loi, doit être fait dans un délai de 2 ou 3 ans après l'acceptation du plan directeur cantonal. Ce qui permettra de discuter tranquillement entre les groupes pour nos successeurs, de dire ce qu'ils veulent, éviter la pression.

Pour la question du délai, je crois, M. GOLAY, qu'au moment où ils engagent la procédure au mois de février, ils ont 6 mois pour soumettre au vote. Si dans les 6 mois il n'est pas voté, cela veut dire qu'il est refusé. C'est pour cela qu'il y a l'urgence.

Nous, ce que nous préférierions, c'est que l'on donne priorité pour montrer au niveau cantonal, que la Commune veut garder la maîtrise de ce périmètre. Avant, le plan directeur mentionnait carrément « classé, à développer », éventuellement en zone de développement 3. Maintenant, c'est un peu plus tendre, c'est hachuré orange et vert, si j'ai bien compris, vous m'arrêterez M. le Maire si je dis une bêtise – ce ne serait pas la première fois. Là il faut être clair, la seule chose dont on est sûr, c'est que la densité de ce périmètre peut aller facilement à 0,45 ou 0,50 sans que le Conseil municipal n'ait plus comme on le faisait par le passé, à se prononcer sur le bien-fonds d'un projet où on dépasse les limites légales de densité en zone villas.

M. GOLAY : pour répondre à M. MIZRAHI, je comprends vos craintes par rapport au logement, nous avons sur la commune des projets qui parlent de 10000 habitants dans les 10 ans qui viennent. Il y a tout un effort à faire au niveau des équipements publics qui vont coûter relativement cher.

Je vous rappelle que lorsqu'il y avait la Chapelle nord, le souci de la commune, c'était de laisser la Chapelle-Les Sciers se faire et ensuite envisager des constructions de logements sur la Chapelle nord. Bien sûr, le Conseil d'Etat s'était assis sur notre décision, on en avait largement parlé dans cette salle. C'est pour cela qu'on n'est pas à l'abri, tout à coup, d'un déclassement de dernière minute parce que le Département de l'urbanisme le décide.

Il y a autre chose qui s'est passé. Cela, c'est la densification qui a été votée dernièrement, mais vous avez tous pu prendre connaissance du dernier projet de loi qui a été accepté par une majorité du Grand Conseil, c'est que toutes les zones de développement 3 auront un taux minimum – je dis bien minimum – de 1,8. Ce qui fait que l'on pourra construire dans la zone périphérique, c'est-à-dire Lancy, Meyrin, Onex, des bâtiments avec une densité telle qu'on en trouve au Lignon. Voilà ce que l'on peut avoir un jour parce que c'est un taux minimum.

Il y a un référendum qui va être lancé par plusieurs associations et déjà des partis politiques se sont prononcés, il y a deux partis politiques qui se sont abstenus, je peux vous le dire. Mais on n'a pas compris pourquoi il n'y a pas eu plus d'oppositions à ce projet de loi qui venait des milieux immobiliers.

Voilà ce qui nous attend demain, c'est d'avoir par exemple dans toute la zone des Marbriers, des promoteurs qui viennent avec des projets tels que le Lignon. Vous devez en avoir connaissance, je ne vous raconte pas de fantaisie, c'est confirmé par M. FAVRE et je pense que d'autres ont aussi suivi les débats. C'est incroyable ce qui a été voté comme cela.

## Séance ordinaire du 30 mai 2013

C'est cela qu'il faut défendre aujourd'hui. On veut tous du logement, mais prenons le temps. Si demain on estime que nos générations futures, nos prochains conseillers municipaux décideront – là c'est 2030, on en a pour 10 ans avec nos plans localisés, quand on aura terminé cela, on aura pratiquement un nouveau plan directeur, libre aux suivants - on ne va pas, nous, leur dicter leur politique dans le futur, ils auront tout loisir de faire ce qu'ils voudront, on leur laissera encore quelques zones de poumon vert pour pouvoir décider.

Bientôt on n'aura plus rien dans cette commune. On aura que du bâti, on n'aura plus d'autres possibilités de faire quoi que ce soit, on n'aura plus notre mot à dire. Je pense que c'est là qu'on doit se réveiller au niveau de la commune. On a suffisamment donné, cela a été dit plusieurs fois, on a fait un effort considérable. Vous n'avez qu'à voir le graphique qui est annexé à la résolution, pour vous rendre compte qu'on est largement au-dessus de la moyenne cantonale. Bien sûr, on ne va pas parler des petites communes comme Corsier ou autre, mais on a participé à cet effort du logement. Il y a d'autres communes qui peuvent le faire aussi, du côté de Cologny, Anières, etc. où il n'y a rien qui bouge. A un moment donné, il faut aussi pousser ces communes à rentrer dans le domaine de la participation à l'effort et pas que ce ne soit que les quartiers que l'on connaît aujourd'hui, où nous vivons, qui doivent participer au détrimement de notre qualité de vie. Comme cela a été dit, il n'y a pas que le quartier du plateau de St-Georges. Effectivement, j'y suis resté environ 30 minutes parce que j'avais un autre rendez-vous, je n'ai pas pu suivre l'entier des débats. C'est clair que j'ai pris toujours la cause des zones villas, parce que ce sont des poumons verts.

C'est pour cela que je vous propose de mentionner le terme « interpartis », comme cela c'est une décision de l'ensemble, c'est une responsabilité qui nous appartient, c'est pour cela qu'il vaut mieux avoir cette idée d'être uni, le sujet est beaucoup trop important, on n'est pas en train de discuter de la création d'une cabane associative, c'est quand même quelque chose qui est notre avenir et je pense qu'il est nécessaire que l'on puisse à tout moment intervenir auprès des commissions parlementaires du Grand Conseil pour dire que l'on veut une concertation. Cette résolution ne fera pas force de loi, on est bien d'accord, mais on ne pourra pas nous dire – là je me répète – que l'on n'a rien dit à l'époque et que cela voulait dire qu'on était en faveur d'un quelconque déclassement.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : j'abonde entièrement dans le sens de votre résolution dans l'idée de participer à la discussion et de préserver des espaces vitaux, des espaces verts, des espaces de promenade dans notre commune.

Ce qui me pose principalement problème par rapport à votre résolution, c'est la spécification quasi exclusive du quartier de St-Georges, sa protection exclusive et irrémédiable, comme certains l'ont évoqué alors qu'il me semble que bien d'autres quartiers mériteraient d'avoir aussi cette protection en tant que zone verte, de zone respiratoire sur l'ensemble de la commune.

Je trouve que c'est aussi faire preuve d'angélisme de voir cela comme le lieu idéal de balades parce qu'on se trouve quand même dans des chemins cabossés avec bien des maisons qui sont bien entourées et dont on ne voit pas grand-chose.

M. SIDLER : j'ai juste une question de compréhension. Il a été demandé une suspension de séance. Est-ce qu'il s'agit d'une motion d'ordre ?

M. VINCENT : peut-être après les débats.

Mme PENTZKE : j'allais revenir sur la demande.

## Séance ordinaire du 30 mai 2013

M. SIDLER : je remercie M. GOLAY de nous replonger dans le débat que nous avons déjà eu, débat fleuve en décembre 2011 à propos du premier plan directeur cantonal 2030. A l'époque, nous avons hésité entre un oui mais ou un non mais. Finalement, c'est le non mais qui l'avait emporté en précisant, comme l'a dit M. MIZRAHI, notamment, que pour le quartier du Plateau, il n'était pas question de cautionner une procédure de déclassement avant 2025, une telle procédure ne pourrait avoir lieu qu'à la condition que le 90% du potentiel constructible communal soit réalisé.

La résolution qui nous est proposée va beaucoup plus loin que ce que nous avons mis pas mal d'heures à négocier tous ensemble. J'avoue qu'on a un peu de peine à comprendre cet élan que vous avez eu, cette initiative qui veut éventuellement rassembler le Conseil municipal, je pense que c'est voir les choses de façon un peu simpliste. Nous avons vu que c'était très compliqué, qu'il y avait différentes tendances qui amenaient à la résolution que nous allions déposer.

Pour les Verts, nous soutenons une densification raisonnée selon les principes du développement durable en tenant compte du passé et du présent, donc en engageant dès à présent des réflexions dans les quartiers avec les habitants pour dégager des solutions participatives et innovantes pour le futur.

Pour nous, ce n'est pas de faire ce genre de démarches qui serait de conforter certains habitants dans des acquis ou dans des visions trop individualistes du développement urbain que nous allons forcément vivre dans les prochaines décennies.

On est un peu embêté avec cette résolution, on aurait préféré qu'elle n'existe pas, et que l'on réitère la résolution de 2011, parce qu'aujourd'hui je vois qu'effectivement si on la refuse, c'est aussi donner un signal au Canton qui ne sera peut-être pas très compréhensible, mais l'accepter, en tout cas pour nous les Verts, cela va beaucoup plus loin que ce que nous avons mis beaucoup d'heures à discuter en décembre 2011.

Nous serions en premier lieu pour un retrait de cette résolution, ou un éventuel passage en commission. Je ne pense pas qu'il y a urgence à ce point-là, on est de toute façon en retard, donc un mois de plus ne sera pas forcément un problème. Au pire, nous nous abstiendrons, mais nous n'arrivons pas à nous prononcer pour ou contre cette résolution.

Quant aux chiffres, le graphique est un peu trompeur, car il s'agissait de 10000 logements prévus dans le plan directeur cantonal 2001, une partie a déjà été réalisée et donc il est faux de dire aujourd'hui qu'on a plus 10000 logements.

M. GOLAY : c'est comme la résolution qu'on a votée tout à l'heure, si on est ferme et que l'on demande beaucoup par rapport à cela. Ce n'est pas une disposition légale qui va obliger le Grand Conseil à nous écouter. Simplement, on lui fait part d'une intention qui est ferme ce soir de dire : on ne veut pas que l'on touche à cette zone et aux autres zones. Pour répondre à Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, c'est ce qui est d'ailleurs mentionné dans la résolution : *« d'intervenir avec fermeté auprès des autorités cantonales afin de préserver les dernières zones villas de la Commune de Lancy notamment celle du Plateau de Saint-Georges »*.

C'est vrai qu'on est beaucoup plus ferme sur le plateau de St-Georges, parce que c'est encore l'endroit, le poumon vert, où l'on peut se promener, où il y a un périmètre qui est intéressant, comme cela a été dit, beaucoup de gens se promènent, notamment les personnes qui souffrent d'un handicap et qui sont dans des foyers spécialisés autour. Il suffit d'aller là-bas la journée pour voir le nombre de personnes qui profitent de cet espace.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

C'est pour cela que peut-être dans 25 ans, on nous dira chaque fois qu'il y a un propriétaire qui vend, peut-être que le Conseil d'Etat dira que l'on en fait un immense parc en prolongement du Bois de la Bâtie, pourquoi pas. Mais nous, on doit montrer qu'il y a une volonté de la commune de ne pas toucher cette zone avant 2030, parce que c'est ce qui peut se passer. C'est simplement un signal qu'on lance au Conseil d'Etat.

Ensuite, s'ils veulent faire quelque chose, ils sauront qu'ils doivent discuter avec nous, qu'on n'a pas dit un oui oui tout de suite.

M. MIZRAHI : je crois qu'il ne faut pas trop pousser le bouchon, je m'excuse de le dire, M. GOLAY, vous êtes correct dans la forme, mais quand vous dites que la zone villas est quasiment du service public pour les personnes handicapées qui sont dans le coin, il ne faut quand même pas exagérer. Je pense qu'il y a un besoin – et il n'est pas limité aux personnes handicapées – de logements dans notre canton. Soit on envoie un signal – c'est ce que le MCG propose par votre intermédiaire – et on dit qu'on arrête tout, au-delà de 2025 on n'est plus prêt à accepter un déclassement, c'est vraiment un signal contre le logement, et les premiers besoins des gens, comme je l'ai déjà dit, ce sont des logements.

Quand vous parlez de poumon vert, M. FAVRE a cité, me semble-t-il, le projet de construction de l'ensemble de villas le long de la route de Chancy où finalement la parcelle serait entièrement recouverte de villas et où il n'y aurait plus que deux arbres. Est-ce que c'est cela la vision qu'on a d'un poumon vert ? Ou est-ce que l'on veut avoir des immeubles, parce qu'à terme - je ne parle pas de court terme, je parle de long terme - il faut que l'on construise, et d'un autre côté, d'avoir la place pour faire des parcs, pour faire des zones de jeux ? Ou est-ce qu'on veut simplement dire que l'on ne peut plus toucher à la zone villas, non seulement pour les 25 ans à venir, mais pour les 50, 100, 150 ans à venir. Quel signal veut-on donner ?

Moi, je ne suis pas persuadé qu'il y a autant d'urgence que cela. Je suis d'accord avec M. SIDLER, un renvoi en commission est tout à fait possible si l'on veut traiter un peu la chose correctement. Je pense que le Grand Conseil ne va certainement pas adopter ce plan directeur dans le mois qui suit, voire dans les trois mois qui suivent. Il faut quand même que le travail parlementaire se fasse.

Principalement, je vous propose le renvoi en Commission de l'aménagement, subsidiairement, à moins qu'il y ait une proposition, celle de M. FAVRE tout à l'heure, me convenait assez, de dire qu'il fallait qu'on garde la maîtrise de ce périmètre. Sinon, j'ai une proposition concrète à faire, c'est de reprendre les termes de la première résolution en adaptant et en remplaçant par le plan directeur nouvelle formule dans les considérants et on reprend ce qu'on a dit. On a débattu longtemps, on s'est mis d'accord sur quelque chose qui avait sa cohérence, restons-en à cela.

Mme RICHERT : j'aimerais faire une remarque, parce que j'aimerais vraiment fondamentalement pouvoir dire oui, j'aimerais préserver les zones villas, d'autant plus que j'habite dans une villa qui malheureusement est en zone de développement, mais j'arrive vraiment à comprendre maintenant que la zone villas, telle qu'elle est conçue actuellement, n'est plus possible.

Cette résolution met le doigt sur un aspect qui n'arrive pas à être mis sur la table : tant qu'on n'arrive pas à réfléchir sur un développement mesuré, contrôlé, malheureusement la zone villas est perdue à l'avenir. Si l'on arrive à faire cette réflexion d'un raisonnement plus mesuré pour l'avenir, si le Canton, s'il y a une réflexion politique, effectivement avec fondamentalement une envie de qualité de vie et un besoin d'urbanisme de qualité aussi, alors la zone villas pourrait être conservée, peut-être densifiée, mais elle pourrait être conservée.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

En l'état actuel, cette résolution me paraît définitive et je trouve que c'est malhonnête de dire oui, il faut préserver et on n'y arrivera pas en l'état actuel, tant qu'une autre réflexion n'aura pas été faite.

Je n'ai pas de solution par rapport à cette résolution, peut-être que je m'abstiendrai.

M. BONFANTI : j'ai l'impression que le seul objectif de cette résolution est d'augmenter le nombre d'électeurs MCG.

Mon raisonnement est le suivant : vous êtes le premier parti qui n'arrête pas de dire qu'on ne construit pas assez de logements et que ces logements qui ne sont pas construits font que les résidents genevois vont habiter en France, vu qu'il n'y a pas assez de logements. Vous critiquez cela et que se passe-t-il : on ne construit pas à Genève, ces résidents genevois en France, augmentant le nombre de frontaliers, augmentant la mobilité entre la France et la Suisse chaque jour. Ce que vous critiquez sans cesse.

Si vous voulez à un moment donné qu'il y ait moins de mobilité entre la France et la Suisse, il faudrait qu'on commence à construire à Genève et qu'on densifie certaines zones. Comment voulez-vous qu'on accepte une résolution qui dit dès le départ de refuser tout déclassement sur une zone, sur une portion de commune.

Imaginez que toutes les communes décident de faire une telle résolution, chacun décide sur son territoire qu'on ne va pas construire sur un territoire donné, on va amplifier le problème, on va continuer à construire en France, les gens vont continuer à déménager et à aller habiter en France, augmentant le problème. On ne peut pas arriver à cela. On veut protéger cette zone sur du court terme, sur 10 ans, sur 15 ans, j'aimerais bien, c'est d'ailleurs ce que l'autre résolution demandait, c'est ce qui est indiqué sur le plan directeur. Mais là, ce n'est pas le cas. Là, vous dites que vous voulez qu'une zone soit totalement préservée, il n'y a plus de limites, ce n'est pas possible M. GOLAY. Si vous voulez résoudre une fois pour toutes le logement sur Genève, il faut densifier, il faut construire sur les communes.

Après, on peut critiquer les autres communes qui ne construisent pas, mais moi je m'occupe de ma commune, je m'occupe de Lancy, je ne m'occupe pas de savoir ce que font Coligny, Meinier, Anières, Chancy ou autre. Nous, notre commune, nous avons la possibilité de le faire et de donner une possibilité aux habitants de Genève d'habiter à Lancy. Il me semble que c'est plutôt un avantage, je le prends plus comme une opportunité que comme un élément négatif. Vous avez peut-être cet objectif-là de dire : on ne construit pas sur Lancy, on ne construit en fait sur aucune commune genevoise, parce que chaque section MCG de chaque commune devrait faire exactement la même chose et préserver les zones villas. Du coup, on ne construirait plus du tout à Genève, on construirait sur France et on amplifie le problème que l'on a au niveau du logement.

M. FAVRE : dans un premier temps, l'idée du MCG que la Ville de Lancy se manifeste pour le plan directeur, ça c'est très bien, sur la forme tout le monde va dans ce sens.

Nous, ce sera plutôt un renvoi en commission. Par contre, il y a une question qui se pose. Le PLQ de Surville va arriver, qui est à côté. Là, la densité est de 1,1, mais si on refuse, si on revient avec un plan directeur modifié, il y aura des problèmes. Il faut peut-être lier les deux, je ne sais pas. On a vu à une séance publique qu'il y avait des opposants assez virulents. Au Conseil municipal, cela va être relativement animé lorsqu'on devra voter ce PLQ. Est-ce qu'on pourrait demander au Conseil d'Etat d'accélérer notre demande concernant le plateau de St-Georges en échange de tout le travail qui a été fait sur Surville ? Je ne sais pas, mais à mon avis on ne peut pas un éviter l'autre parce que c'est quand même très lié, cela se touche

### Séance ordinaire du 30 mai 2013

quasiment, c'est quand même une zone de villas, c'est une magnifique zone, c'est très beau, il y a des arbres magnifiques, mais voilà, la problématique qu'a évoqué M. BONFANTI, il faut construire, où ? Ce n'est jamais le bon endroit. A un moment donné, il faut trancher.

Renvoyons en commission, nous, nous serons favorables. Pour la question du délai, cela vaudrait la peine de se renseigner, parce que je crois que quand la procédure est enclenchée, il y a un délai pour finaliser la chose, selon la loi fédérale.

M. GOLAY : j'aimerais répondre à M. BONFANTI en disant que nous ne sommes pas pour bloquer le logement. Le PAV, on a été chaque fois présent pour dire oui, il faut du logement, autant de logements qu'il y aura de bureaux. On l'a défendu à tous les niveaux.

Surville, on ne s'est pas beaucoup manifesté parce que c'est déjà fait. Quand un plan localisé existe, on sait très bien qu'il y a peu de possibilités de préserver cette zone. Prochainement, il y aura le chemin de la Bâtie, il y a encore les Semailles, les Marbriers. Je pense qu'il y a encore plein d'aménagements qui vont se faire.

Ce n'est pas pour l'éternel qu'on demande cette résolution, c'est faux ce que vous dites, c'est valable pour les 15 ans, en tout cas pour le prochain plan directeur. Le prochain plan directeur, et tout ce qui était annexé au dossier du plan directeur précédent, sera mis à la broyeuse au même titre que la résolution qu'on votera à ce moment-là et heureusement, cela permettra aux générations futures de décider aussi de l'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, on n'a bientôt plus rien, on n'a pratiquement plus rien. Les Semailles, cela va être construit, il y a les Verjus qui restent mais c'est sur Plan-les-Ouates, voire Onex, et un peu sur la route du Grand-Lancy. Voilà tout ce qui nous reste comme zone de développement.

Je pense qu'on doit mettre un frein pour ces 15 ans, car on a des projets de construction importants, notamment celui du PAV, comme je l'ai dit avant, ce seront des milliers de logements qui seront sur la commune, il faudra payer les équipements publics. Ce n'est toujours pas réglé sur le PAV, la question de qui va les payer n'est toujours pas réglée. La convention est toujours un peu flottante.

C'est pour cela qu'il faut garder les pieds sur terre et se dire : protégeons un peu ce qu'on a. Et la mixité, c'est important la mixité de l'habitat. Que veut-on avoir sur cette commune ? Uniquement des tours, uniquement des grands bâtiments, plus de villas ? Pourquoi, nous, nous ferions l'effort et d'autres communes ne le font pas, comme je les ai citées tout à l'heure ? A un moment donné, il faut aussi qu'on dise : on a bien participé, on regarde aussi ailleurs ce qui se fait. A un moment donné, on réagira aussi s'il faut développer ce quartier. Mais préservons-le au moins 15 ans, qu'on n'ait pas des coups de crayon qui se fassent dans tous les sens.

La résolution qu'on a votée, si vous la reprenez, c'est de la foutaise, c'est des « mais », cela ne veut rien dire. On n'a pas été clair, parce qu'il y avait une opposition, comme l'avait expliqué M. FAVRE, certains voulaient passer en zone ordinaire, d'autres voulaient que rien ne soit construit, et deux groupes se sont détachés par rapport à cela. La résolution que nous avons votée au mois de décembre, vous qui êtes juriste M. MIZRAHI, vous transmettez Madame la Présidente, on en fait ce qu'on en veut.

M. BAERTSCHI : je me permettrai juste de rappeler qu'à la suite de la résolution que nous avons fait en 2011, un second plan directeur cantonal a été présenté, mais pas présenté après enquête publique, bien entendu. Nous en avons parlé à la Commission de l'aménagement. La différence entre le premier plan et le second était que, là je ne me rappelle plus si c'était les

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

couleurs jaunes, vertes, etc. mais jamais le mot déclassement ou reclassement n'a été prononcé, on ne parle que de densification diversifiée.

Je pense bien que les fonctionnaires du Département de l'urbanisme (DU) ont joué sur les mots et le Groupement du Plateau était très content, en disant : nous avons été écoutés, ils ont vu le verre à moitié plein. Je ne suis pas convaincu qu'il faille être si optimiste.

En fonction de ce que dit M. GOLAY maintenant, vous parlez de 2030 et nous demandions 2025. Toute cette discussion pour 5 ans, si vous estimez que la résolution que le Conseil municipal a envoyée à l'époque est passée à la trappe parce qu'il y a un nouveau plan directeur, c'est bien volontiers que nous la renvoyons dès demain au Grand Conseil pour dire : n'oubliez pas ce que nous avons envoyé.

Maintenant, je crois que tout a été dit là autour, on peut discuter en effet là-dessus, mais il me semble que la résolution du Conseil municipal avait accouché dans la douleur. Si vous remettez cela en Commission de l'aménagement, ce sera au mois d'août parce que je crois que le Grand Conseil a six mois pour se prononcer et vous êtes bien placés pour savoir que les six mois vont bientôt arriver au bout.

M. GOLAY : en juillet et août, les commissions ne siègent en principe pas, il faut vraiment qu'il y ait une exception et je n'ai pas entendu dire qu'ils allaient siéger. C'est pour cela qu'on peut tenter le coup du renvoi en commission, mais il faudrait vraiment qu'à fin juin on puisse avoir cette décision et si elle est acceptée de la transmettre.

Mais de reprendre l'autre résolution, ce n'est pas un message clair qu'on envoie au Conseil d'Etat et à la Commission de l'aménagement du Grand Conseil. Elle a été faite avec une sorte de millefeuille pour essayer de contenter tout le monde et en réalité ce n'est pas cela qui permet de préserver ces territoires.

M. LANCE : j'aimerais juste apporter un petit élément. Je ne crois pas qu'il ait été mentionné par M. GOLAY. J'ai également participé avec M. RENEVEY à l'assemblée générale du Groupement du Plateau de St-Georges et il me semble que les deux co-présidents ont insisté sur le fait qu'ils allaient bientôt être reçus par la Commission de l'aménagement du Grand Conseil. Je ne sais pas si cela a été confirmé ou pas, mais cela a été dit à plusieurs reprises lors de cette assemblée générale.

M. MIZRAHI : visiblement il y a une discrédence entre les différentes informations que l'on reçoit. Ce que j'entends du Conseil administratif – je ne sais pas s'il nous raconte des salades, mais je n'en ai pas l'impression – c'est que l'on parle dans cette nouvelle version du plan d'une densification diversifiée. Alors, je ne vois vraiment pas pourquoi on est en train de faire de la surenchère.

Vous critiquez le style de cette résolution, M. GOLAY, c'est de bonne guerre. Quand on voit comment sont rédigées les autres résolutions, on se dit que finalement avoir abouti à cela à je ne sais pas combien de mains parce qu'il fallait mettre le plus possible de monde d'accord, pas tout le monde puisqu'il y en a quand même 5 qui se sont opposés, je trouve que le résultat n'est finalement pas si mauvais. En termes d'efficacité, ce qu'on voit c'est que cela a eu un effet, parce qu'entre le premier et le deuxième plan, il y a une différence notable.

Là, vous essayez de nous dire : c'est très pressant, il faut urgemment que l'on remette trois couches. Mais en réalité, entre une politique de témoignage comme celle que vous faites et une politique d'essayer de se réunir largement pour avoir un consensus communal, on voit clairement quelle est la démarche qui porte ses fruits.

### Séance ordinaire du 30 mai 2013

Je sais que certains journalistes nous égratignent gentiment en disant que le Conseil municipal de Lancy, c'est vraiment les bisounours, etc. Ce soir, je pense que l'on voit bien qu'il y a des discussions nourries parfois.

A un moment donné, si on arrive à se mettre d'accord sur des textes qui ne sont peut-être pas parfaits, mais qui ont le mérite d'exister et de nous réunir, moi je dis tant mieux. Effectivement, le passage en commission risque de faire qu'on arrive trop tard. Alors, pourquoi ne pas aller dans le sens de ce que dit M. le Maire, demander au Conseil administratif qu'il renvoie cette résolution avec un petit mot, en demandant éventuellement d'être auditionné, comme cela on est sûr que notre point de vue sera de nouveau acté et qu'on aura de nouveau cet élément dans le nouveau plan directeur pour éviter que l'on se retrouve avec une version finale qui aille complètement dans l'autre sens, si c'est cela la crainte.

Je pense qu'on devrait plutôt aller sur la proposition de M. le Maire. Si vous voulez quand même renvoyer en commission, je ne suis pas du tout opposé à un renvoi en commission. J'ai juste un peu peur que finalement cela vienne trop tard.

Peut-être qu'on devrait quand même, Mme la Présidente, suspendre la séance pendant 5 minutes pour se voir entre chefs de groupe pour essayer de trouver une solution.

M. FAVRE : j'aimerais revenir sur le souhait de M. GOLAY, il a un peu incité tous les partis à adhérer à cette résolution pour lui donner plus de force. Mais en l'état actuel, telle qu'elle est là, il y a une ou deux personnes qui risquent de refuser, on va perdre le but que vous recherchez. Je pense qu'il vaut mieux, comme cela se passe toujours très bien en Suisse, une bonne négociation qu'un mauvais vote.

Par rapport à la proposition de M. BAERTSCHI, comme on l'a refusée il y a une année et demie, par cohérence on ne va pas dire oui maintenant, on est obligé d'être logique avec nous-mêmes.

Comme la commission se réunit le 5 juin, on peut faire une demi-heure de plus. Les groupes ont le temps de se préparer, tout le monde vient avec quelque chose, on fait une synthèse et on essaye de pondre quelque chose d'efficace. C'est voté le 20 juin, le soir-même c'est donné à M. LONGCHAMP. Autrement, c'est voté ce soir, mais sans nous.

Ou alors, on suspend la séance, on discute 10 minutes avec les chefs de groupe.

M. GOLAY : la résolution de 2011 est à la corbeille. Elle n'a jamais été discutée, ça je peux vous le dire, ce n'est pas un secret. Ce sont les 66 conseillers administratifs de l'époque qui ont fait un courrier qui a fait pencher la balance qui a fait que ce plan directeur, première version, a été viré. Ce n'est pas notre résolution qui a été entendue, elle n'est jamais passée en commission, je peux vous le dire, j'étais vice-président de cette commission jusqu'à hier, elle n'a jamais été traitée. Comme elle a été effacée en même temps que le plan directeur, ils n'en ont pas tenu compte. C'est pour cela qu'il faut, à mon avis, renouveler, peu importe le texte si cela va dans ce sens.

Comme la Commission de l'aménagement refuse maintenant de recevoir quiconque, ce n'est pas la même chose si maintenant on va transférer un texte parlementaire dans le dossier. Je pense que si on a une réponse pour la prochaine séance du Conseil municipal le 20 juin, et que quelque chose est prêt qui sort de la commission à ce moment-là, on est encore dans les délais, parce qu'il faudrait envoyer en courrier A, ne pas faire comme la Chancellerie et envoyer en courrier B. L'essentiel c'est ce qui a été dit, tout ce qui sera envoyé comme document sera

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

annexé au dossier, jusqu'à fin juin. Tout ce qui viendra après le 30 juin ne sera plus pris en compte.

Pourquoi pas renvoyer en commission, mais il faut que la Commission de l'aménagement puisse se saisir le plus rapidement possible de ce dossier. Je pense qu'il aurait été mieux de l'envoyer directement. Si c'est pour revenir au millefeuille de la dernière fois, autant, excusez-moi du terme – pisser dans un violon, cela ne servira à rien du tout, parce qu'elle est interprétée de 10-15 manières différentes. Soyons un peu cohérents et ayons une force de décision de savoir ce qu'on se veut et pas tourner autour du pot.

Mme PENTZKE : il y a une proposition de M. VINCENT de suspendre la séance durant 5 minutes pour que les chefs de groupe puissent se mettre d'accord.

M. VINCENT : je crois qu'il y a une majorité qui est en train de se dégager, je renoncerais donc à cette suspension et serais pour un renvoi en commission.

M. PROGIN : vu la demande de renvoi en commission et les délais qui nous sont impartis, il serait opportun d'interroger le Président de la commission sur la faisabilité de la chose.

M. CALABRESE : aucun souci, on peut rajouter ce point. Je pense qu'il faudra prévoir une collation.

Mme PENTZKE : je fais voter le renvoi en Commission de l'aménagement du territoire.

M. FAVRE : d'accord pour le renvoi en commission, mais il faudrait que chaque groupe passe un peu de temps pour préparer un document, parce que la commission a lieu mercredi prochain, pour qu'on puisse avancer.

***Le renvoi en Commission de l'aménagement du territoire est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

**12) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 6 mai 2013**  
**Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

**a) Présentation de l'organisation de l'ORPC de Lancy-Cressy**  
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le regroupement des protections civiles d'Onex – Confignon et Lancy est effectif.

C'est Lancy qui pilote l'organisation, les frais et salaires des collaborateurs étant refacturés aux communes d'Onex et de Confignon, sur la base du nombre d'habitants par commune. Le poste de commandement de Lancy est devenu celui de l'organisation de Lancy-Cressy.

La Protection civile est régie au niveau fédéral par la LPPCi et son ordonnance.

Chaque année, il y a des cours de répétition et des cours de perfectionnement pour les spécialistes et les cadres.

## Séance ordinaire du 30 mai 2013

L'organisation couvre trois communes, soit plus de 50'000 habitants. C'est la deuxième organisation en importance, après l'ORPC Ville de Genève. En interne, deux zones d'intervention ont été définies, la zone Plateau englobant Confignon, Onex, Petit-Lancy et la zone Grand Lancy.

Le poste de commandement de la Caroline est sur Lancy, ainsi que trois autres constructions, En Sauvy, Annevelle et Electricité, près de l'école d'horlogerie. Il y a encore une construction à Onex et une autre à Confignon.

Il existe actuellement un conseil intercommunal dont le Conseiller administratif de Lancy est le président. Il est formé, entre autre, avec les conseillères administratives déléguées à la sécurité d'Onex et de Confignon. Ce conseil se réunit 3 à 4 fois par année, notamment pour le budget.

On distingue 5 domaines dans le fonctionnement : l'aide à la conduite, la protection assistance, la protection des biens culturels, l'appui et la logistique.

Le Commandant nous informe qu'une formation sanitaire a été dispensée. Il a demandé une formation supplémentaire au niveau sanitaire, qui fait défaut au plan cantonal.

Au 31 décembre 2012, il y avait 402 astreints (sur un effectif réglementaire de 518). Les responsables ont des pagers, les autres peuvent être alarmés par le biais d'un système de SMS prioritaires. La PC doit pouvoir engager rapidement, ce sont les FORE (Formations Rapidement Engageables).

La PC dispose d'un Mercedes 4x4, 9 places, d'un Ford transit 4x4, 9 places, d'un Ford Ranger 4x4, 5 places (23 places en tout).

### b) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : un Conseiller municipal signale avoir assisté à l'assemblée des locataires des Palettes. Il a été dit que des SDF couchaient dans les escaliers de secours et que les habitants avaient peur lorsqu'ils sortaient de chez eux. Il lui est répondu que la police a été mise au courant de ces faits, la régie également. Une concertation est en train de se mettre en place pour régler cette situation. A noter qu'il existe des escaliers de secours par allée et qu'ils doivent rester ouverts. Le Président demande s'il est possible, après identification de ces personnes de leur délivrer des interdictions de périmètre. La fois suivante, ils sont passibles d'une plainte en violation de domicile, avec éventuellement une incarcération à Champ-Dollon.

Un Conseiller municipal souhaiterait savoir si le Conseil administratif est au courant qu'un jeune homme fréquentant le collège de Saussure, qui rentrait chez lui à 2 heures du matin aux Palettes, s'est fait tabasser.

Le Conseiller administratif confirme que ce jeune homme a été agressé et dépouillé de toutes ses affaires. Il y a eu dépôt de plainte des parents, la mère a informé la police, la voirie. Il a demandé à M SCAGLIONI de visionner les caméras de surveillance situées à l'école des Palettes. L'affaire suit donc son cours.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013****13) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 15 mai 2013**  
**Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN****a) Présentation de l'organisation des activités parascolaires et des restaurants scolaires par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)**  
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire est actuellement financé à 90% par les communes, alors qu'il y a quelques années, il était financé majoritairement par le Canton de Genève. Il doit faire face à une fréquentation toujours plus importante, ce qui pose aux communes en particulier un problème de locaux. La Ville de Lancy n'essaie pas de ralentir l'augmentation des effectifs. Elle a cependant fait une pré-étude pour voir dans quelle mesure elle pourrait faire face, si l'augmentation devait se poursuivre. Le parascolaire est soumis à la loi sur l'instruction publique qui l'oblige à accepter toutes les inscriptions.

Pour les réfectoires récemment construits, il n'existe pas de problèmes mais leurs capacités maximales seront bientôt atteintes. Pour les réfectoires non rénovés, les locaux restent le problème principal.

Chaque année, on constate une augmentation de 5 à 7% de l'effectif du parascolaire dans le canton. A la rentrée 2012-2013, les effectifs des enfants au primaire étaient en baisse de plus de 400 élèves, mais le parascolaire a dû faire face à une augmentation de plus de 700 enfants. De plus, au fil des ans, les parents inscrivent leur enfant plus de jours par semaine.

Le temps officiel pour les inscriptions au parascolaire pour 2013-2014 a eu lieu les 22 et 25 mai. Pour les familles dont la situation aurait évolué depuis mai, il sera possible de s'inscrire les deux premiers jours de la rentrée.

Concernant l'encadrement, le nombre d'enfants est le même par animateur, qu'ils soient petits ou grands. Les petits mangent lors d'un premier service, avec un temps estimé au maximum à 45 minutes, de sorte qu'ensuite ils puissent bénéficier d'un temps de repos d'au moins 20 minutes. Les grands prennent leur repas lors d'un deuxième service, dont le temps est estimé à maximum 30 minutes.

Les tarifs sont de Fr. 4.— à midi (Fr. 4.50 dès la rentrée 2013) et Fr. 6.— à 16h00 (Fr. 6.50 dès la rentrée).

**b) Divers**  
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : M. BAERTSCHI distribue le bilan du premier Ethnopoly, rédigé par M. DUPARC. Après une entrée en matière assez difficile, cette première édition a été un franc succès.

M. BAERTSCHI informe ensuite la commission que les emplois de solidarité ont été gelés par le Département, pour des raisons budgétaires. La Ville de Lancy ainsi que de nombreuses associations bénéficient d'emplois de solidarité. Ce gel est préoccupant, dans la mesure où il pénalisera le développement des activités des associations.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013****14) ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

M. MIZRAHI : le groupe Socialiste propose M. Philippe MARTIGNANO à la Présidence.  
Proposition acceptée par acclamation.

M. HAAS : le groupe Démocrate-chrétien propose Mme Louise REY, à la vice-Présidence.  
Proposition acceptée par acclamation.

M. ANNEN : le groupe Libéral-Radical propose Mme Carole ESTOPPEY, Secrétaire du Bureau.  
Proposition acceptée par acclamation.

M. FONTAINE : le groupe MCG propose Mme Lucia BARBEY, membre du Bureau.  
Proposition acceptée par acclamation.

M. PERRENOUD : le groupe UDC propose Mme Corinne FLOREY BARDET, membre du Bureau.  
Proposition acceptée par acclamation.

M. MATHIEU : les Verts proposent M. Dominique PERRIN, membre du Bureau.  
Proposition acceptée par acclamation.

**15) MESSAGE DU PRESIDENT SORTANT**

---

M. GOLAY : je pense que les meilleurs discours sont les plus courts, surtout que nous terminons plus tard que ce que j'avais imaginé, puisqu'il y a quelque chose qui est prévu - je le rappelle au public également - au carnotzet.

Je tiens, pour cette fin de mandat en ce qui me concerne, à tous vous remercier, et bien entendu le Maire et ses Conseillers administratifs, tous les collaborateurs de l'administration qui ont œuvré pour que tout puisse se dérouler le mieux possible pour que nous puissions avoir des débats démocratiques.

Je remercie aussi le public et les médias qui assistent régulièrement à nos séances. Cela fait toujours plaisir de voir que des gens se déplacent pour suivre les débats politiques. Je pense que vous avez beaucoup de mérite d'écouter tout ce qu'on dit. On peut tous vous féliciter, car ce n'est pas toujours évident, d'autant que vous n'avez pas les dossiers complets comme nous les avons.

Je tiens à vous féliciter pour votre discipline. J'ai appris quelque chose par cette expérience, ce sera de ne plus lancer des vanes à gauche à droite pour garder un peu cette discipline, car le rôle de Président n'est pas toujours facile. En ce qui me concerne, j'ai eu une grande facilité car vous avez été hyper disciplinés, avec une correction au niveau des débats qui étaient très intéressants.

Je pense que nous vivons dans une commune qui est formidable, où il est bon de vivre, tout le monde s'y plaît, bien sûr on a tous nos doléances, d'autant plus qu'on arrive dans les années électorales, on se trouve tous des défauts, des reproches, il n'y a pas eu ci, il n'y a pas eu ça, il y a beaucoup de « y a qu'à » bien entendu. C'est le rôle ma foi de ces périodes qui passeront de 4 à 5 ans avec la nouvelle Constitution qui a été votée par le peuple. Nous avons un éminent constituant parmi nous, je tiens à le féliciter, nous allons repartir sur de nouvelles bases.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

Je tiens à féliciter le futur Bureau, lui souhaiter plein succès et que notre commune puisse continuer dans cette ambiance et cette qualité de vie que bien d'autres pays et même d'autres régions de Suisse nous envient.

Je tiens aussi à féliciter le futur Maire, M. LANCE, pour sa troisième fonction de Maire. Je vous souhaite aussi, M. le Maire et MM. les Conseillers administratifs, tout le succès que la commune est en droit d'attendre, parce que vous êtes totalement aptes à toutes ces décisions qui sont prises en masse, mais le succès que tout le monde espère voir de Lancy s'épanouir et se développer dans l'harmonie.

Je vous remercie et je me réjouis, car c'était une longue année de devoir me taire. J'ai pu sortir de ce rôle ce soir et cela m'a fait du bien. Je souhaite également plein succès à tous ceux qui seront avec moi dans l'arène.

*L'assemblée applaudit.*

**16) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. ANNEN : une petite remarque, nous sommes à l'époque de l'Ipod que nous avons depuis bientôt une année et malgré cela, nous recevons encore de la Commune, que ce soit en séance ou à la maison, des formats papier affranchis.

Je voulais savoir s'il y avait une volonté claire de supprimer tout document papier, quand je vois en plus des courriers sur nos places qui sont affranchis, je me pose des questions.

M. PERRENOUD : on arrive à la période des examens de nos jeunes. Dans différents collèges, certains étudiants ont dû quitter la commune pour aller dans d'autres collèges parce que les branches n'étaient pas représentées dans nos collèges sur la commune.

Les bachelors ou les examens avec mention sont félicités par certaines communes pour leurs élèves. Lancy ne participe pas, ne remercie pas ses propres élèves qui ont réussi dans certains collèges avec mention. C'est un peu frustrant pour certains élèves lors de la remise des prix, lorsqu'ils ont réussi leur année, ont croché le dernier mois avant les examens, on entend en remerciements « prime de la commune telle ou telle » et l'élève qui vient de Lancy n'est pas remercié par la commune.

Peut-être pourrions-nous faire un geste pour remercier ces élèves, il y a de bons élèves parmi nos concitoyens, qui crochent et qui sont tous ces jours derrière leurs bouquins. Si le Conseil administratif pouvait examiner la chose parce qu'au mois de juillet et août, on lit dans la Tribune les remerciements et on ne voit jamais la commune de Lancy apparaître dans les prix. Merci pour ces élèves qui travaillent dur.

M. MANCINO : il existe sur notre commune une association qui s'appelle l'Association Urgens, qui s'occupe de l'insertion de jeunes. Je dois sonner la sonnette d'alarme, car cette association est en péril, elle ne vit que par les travaux de chantier qu'elle peut glaner ici et là sur le canton. Ils sont un peu spécialisés dans le tri des déchets par exemple.

S'il n'y a pas un coup de pouce qui vient de quelque part, du canton et peut-être de la commune, cette association disparaîtra à la fin de l'année car ils n'ont plus les moyens de maintenir la prestation et l'aide aux jeunes pour l'insertion.

**Séance ordinaire du 30 mai 2013**

M. GOLAY : la Présidente de la Commission des affaires sociales vous a certainement entendu.

M. BAERTSCHI : une information à M. PERRENOUD. Nous remercions les collègues qui sont situés sinon sur la commune de Lancy, du moins ceux qui ne sont pas très loin. Les élèves reçoivent un prix lorsqu'ils sont Lancéens. Il est évident que sur le nombre d'établissements post-obligatoires qui existent sur le canton de Genève, c'est souvent difficile d'honorer l'ensemble des élèves lancéens, souvent ils sont tout seul dans une école, pour les remercier. Nous avons fait un choix qui était de s'arrêter à une certaine limite géographique, on pourrait faire mieux, mais je vous invite volontiers à nous donner des précisions tout à l'heure sur quel collège nous aurions oublié. Ce n'est pas de la mauvaise volonté, mais à un moment donné on est obligé de dire stop, on ne peut pas remercier l'ensemble des Lancéens à gauche, à droite, sur le canton et même hors du canton.

Pour répondre à M. MANCINO, je les trouve gonflés Urgens. Excusez-moi de parler comme cela. Urgens a été reçue par la Commission des affaires sociales il y a deux ans. Nous leur avons dit que s'ils avaient des demandes à faire, de ne pas hésiter et d'écrire, aucune réponse. Je les ai revus l'année dernière parce qu'ils font souvent des portes ouvertes, pour leur dire que s'ils le veulent, on pouvait faire un contrat de prestations avec eux, comme cela se fait par exemple avec la Virgule. Jamais rien n'est arrivé. Que maintenant vous disiez cela, je le regrette pour eux, mais la Ville de Lancy leur met à disposition une maison, on pourrait faire plus, mais utiliser un Conseil municipal pour dire que l'on ne fait rien pour Urgens, je trouve cela gonflé. C'est une petite saute d'humeur suite à ce que vous avez dit, mais ils peuvent toujours s'adresser au Conseiller administratif délégué.

M. MANCINO : je n'ai jamais dit cela et ils ne sont même pas au courant de mon intervention ce soir. Je n'ai jamais dit qu'ils disaient que la Commune n'avait jamais rien fait pour eux.

M. GOLAY : je peux confirmer et c'est pour cela que je vous donne le droit de répliquer, ce qui ne se fait pas normalement.

La séance est levée à 23h15

**Le Secrétaire :**

**Dominique PERRIN**

**Le Président :**

**Roger GOLAY**

Séance ordinaire du 30 mai 2013

QUESTIONS DU PUBLIC

---

Mme CASUTT : j'ai une question pour le Conseiller administratif en charge des travaux.

L'année passée, nous avons déposé une motion pour la rénovation des écoles Waltenspühl. Il s'agissait d'engager des études pour un prototype de rénovation avec le souhait du Conseil municipal d'accorder la priorité du préavis du SCANE sur celui de la CMNS. Cela a été accepté par 23 oui et 6 abstentions.

Pour rappel, une motion charge le Conseil administratif d'effectuer une étude et celui-ci doit donner suite dans un délai de six mois. J'aimerais juste savoir où on en est avec cette motion.

M. RENEVEY : il y a eu une discussion avec le service des monuments et sites suite à notre volonté de continuer la rénovation des différents bâtiments. Nous sommes à l'heure actuelle en train de rénover l'école des Palettes, vous le savez aussi bien que moi. Il est prévu de commencer ces prochains mois, ou en tout cas au début de l'année prochaine, une réflexion pour la poursuite des travaux, parce qu'il y a presque 4 ans de travaux pour l'école des Palettes. Il faut qu'on soit prêt aussi pour que quand ces travaux se terminent, on puisse commencer à rénover le bâtiment suivant, à savoir l'école de Tivoli.

Pour faire suite à cette motion, nous avons discuté avec le service des monuments et des sites, suite à la problématique que nous avons déjà évoquée et j'avais transmis au Conseil municipal que le service est d'accord que l'on puisse considérer l'école de Tivoli comme tout à fait autre chose, qui ne serait pas classé et pour lequel nous pourrions aller de l'avant pour nous conformer à la loi sur l'énergie. Ce serait un peu le pendant aux autres écoles qui, elles, sont protégées.

Pour l'école de Tivoli, nous avons cette assurance du Département que l'on peut aller assez loin sur le plan énergétique. Cela fera l'objet d'un crédit d'étude qui ira dans le sens souhaité par la motion.